MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



Union - Discipline - Travail



DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

BP V 169 Abidjan - Tél : 27 22 55 88 88 Site web : <u>www.marchespublics.ci</u>

RAPPORT D'ACTIVITES 2023



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
MOT DU DIRECTEUR GENERAL	4
INTRODUCTION	5
I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS	6
I.1 - MISSION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS	6
1.2 - ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS	7
I.3 - LES DOUZE (12) DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS	9
I.4 - ORGANIGRAMME DE LA DGMP	11
II. RESULTATS GLOBAUX (OU RESUME DES ACTIVITES REALISEES)	11
II.1 - CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE LA GESTION 2023	12
II.2 - ETAT D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE 2023	13
II.3 – SYNTHESE DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS PASSEES EN 2023	14
III. ACTIVITES DES PROCESSUS DU SMQ	17
III.1 ACTIVITES DE REPRESENTATION	18
III.2 POINT DE SATISFACTION DES PARTIES INTERESSEES PERTINENTES	18
III.3 ACTIVITES DE PREPARATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE	22
III.4 ACTIVITES DE CONTROLE DES OPERATIONS	23
III.5 ACTIVITES RELATIVES A LA REGLEMENTATION ET AVIS JURIDIQUES	27
III.6 ACTIVITES RELATIVES AUX REGIMES PARTICULIERS	28
IV. CONTRAINTES ET DIFFICULTES 2023	49
V. SOLUTIONS PROPOSEES ET PERSPECTIVES 2024	49
CONCLUSION	50

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC	:	Autorité Contractante
AFD	:	Agence Française de Développement
ANO	:	Avis de Non Objection
ANRMP	:	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
AOO	:	Appel d'Offres Ouvert
AOR	:	Appel d'Offres Restreint
C2D	:	Contrat de Désendettement et de Développement
COJO	:	Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres
СРМР	:	Cellule de Passation des Marchés Publics
DGMP	:	Direction Générale des Marchés Publics
DFCQ	:	Direction de la Formation, de la Communication et de la Qualité
DPO	:	Direction des Procédures et Opérations
DRMP	:	Direction Régionale des Marchés Publics
DRRP	:	Direction de la Règlementation et des Régimes Particuliers
DSE	:	Direction des Statistiques et des Etudes
DSI	:	Direction des Systèmes d'Informations
FAD	:	Fonds Africain de Développement
FIDA	:	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
JICA	:	Agence Japonaise de Coopération Internationale
LCVM	:	Lettre de Commande Valant Marché
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PSPM	:	Plan Simplifié de Passation des Marchés
SIGOMA	P :	Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics
SIGMAP	:	Système Intégré de Gestion des Marchés Publics

MOT DU DIRECTEUR GENERAL



La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), sous l'autorité du Ministre des Finances et du Budget, est une administration certifiée selon la norme ISO 9001 version 2015 pour la chaîne de valeurs dans le contrôle des opérations de marchés, la formation, l'information et la sensibilisation des différents acteurs depuis le 25 septembre 2020.

Cette norme d'organisation a induit chez l'ensemble du personnel de nouvelles méthodes de travail s'ajoutant ainsi à la dématérialisation des procédures.

La dématérialisation des procédures qui est l'une des réformes majeures mises en œuvre visant à renforcer l'efficacité et la crédibilité du processus de passation des marchés publics a connu un coup d'accélérateur par la conception et la mise en exploitation au cours de l'exercice budgétaire 2023 de la version 2 du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

La Direction Générale des Marchés Publics reste engagée à consolider les acquis issus des gestions passées et à poursuivre les réformes structurantes pour la satisfaction des usagers clients et de tous ses partenaires.

INTRODUCTION

Le Ministère en charge des marchés publics a connu une restructuration organique et une nouvelle dénomination à la faveur de la formation d'un nouveau gouvernement le 17 octobre 2023. Le nouveau Ministère est ainsi dénommé Ministère des Finances et du Budget en remplacement du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) dont l'organisation n'a pas été affectée par ces changements a réalisé ses activités conformément à son programme d'actions. Au terme de la gestion 2023, il convient de faire un bilan des activités réalisées.

La réalisation du rapport annuel d'activité est un engagement important pour la DGMP car elle relève non seulement d'une obligation légale mais également constitue une occasion de rendre compte aux parties prenantes des activités réalisées.

Le présent rapport d'activités s'articule autour des points suivants :

I. Présentation de la Direction Générale des Marchés Publics

- I.1 Missions de la Direction Générale des Marchés Publics :
- 1.2 Organisation de la Direction Générale des Marchés Publics ;
- 1.3 Organigramme de la Direction Générale des Marchés Publics.

II. Résultats globaux de la gestion 2023

- II.1 Chiffres et indicateurs clés de la gestion 2023 ;
- II.2 Etat d'exécution du Plan d'Action Stratégiques (PAS) 2023 ;
- II.3 Synthèse des opérations de marchés publics passées en 2023.

III. Activités réalisées par les processus

- IV.1 Au titre du processus management de la DGMP;
- IV.2 Au titre du processus Management du SMQ ;
- IV.3 Au titre du processus contrôle des opérations de marchés publics ;
- IV.4 Au titre du processus communication et formation des acteurs du système des marchés publics;
- IV.5 Au titre du processus gestion des ressources humaines ;
- IV.6 Au titre du processus gestion des systèmes d'informations ;
- IV.7 Au titre des activités des Directions Régionales des Marchés Publics.

IV. Contraintes et difficultés liées à la gestion 2023

V. Perspectives 2024

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

La Direction Générale des Marchés Publics est l'une des six (6)1 Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget.

Les éléments constitutifs de sa présentation sont :

- les Missions de la DGMP;
- l'organisation avec :
 - les Services rattachés au Directeur Général dont les Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP);
 - les Directions centrales;
- et l'organigramme.

I.1 - MISSIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

Aux termes du décret n°2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est chargée d'assurer :

- le conseil et l'assistance technique et juridique aux autorités contractantes et aux maîtres d'ouvrage, notamment pour la planification de la commande publique et l'appui à la budgétisation des commandes ;
- le suivi de l'obligation de passation de marché;
- l'examen et l'authentification des dossiers d'appels d'offres ;
- l'examen des dossiers d'approbation des marchés, dans les cas prévus par la réglementation ;
- la centralisation et la publication des avis d'appels à la concurrence au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire ;
- le contrôle a priori et le contrôle a posteriori de la régularité des procédures de passation des marchés publics;
- la validation des propositions d'attribution des marchés ainsi que l'autorisation des procédures dérogatoires :
- le suivi et l'évaluation de l'exécution des marchés publics ;
- la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que de toute autre information sur les marchés publics;
- la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs des marchés publics ;
- l'encadrement et le contrôle du fonctionnement des Cellules de passation des marchés ;
- la création et la gestion des bases de données sur les marchés publics ;
- la production des statistiques et la réalisation d'études relatives aux marchés publics.

Les six (06) Directions Générales du Ministère des Finances et du Budget sont :

^{1.} La Direction Générale des Douanes

La Direction Générale des Impôts
 La Direction Générale du Budget et des Finances

^{4.} La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

^{5.} La Direction Générale des Marchés Publics

^{6.} La Direction Générale des Financements

I.2 - ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

La Direction Générale des Marchés Publics est animée par un Directeur Général assisté d'un Directeur Général Adjoint.

Les structures rattachées au Directeur Général sont :

- 12 Directions Régionales (DR) des Marchés Publics qui sont :
 - 1. DRMP d'Abidjan-Nord, de l'Agnéby-Tiassa, de la Mé, et des Grands Ponts (Abidjan nord),
 - 2. DRMP d'Abidjan-Sud et du Sud-Comoé (Abidjan-sud),
 - 3. DRMP du Gbêkê et du Hambol (Bouaké),
 - 4. DRMP de l'Indénié-Duablin, du Moronou et de l'Iffou (Abengourou),
 - 5. DRMP du Gontougou et du Bounkani (Bondoukou),
 - 6. DRMP du Haut-Sassandra, du Worodougou et du Béré (Daloa),
 - 7. DRMP du Poro, du Tchologo, et de la Bagoué (Korhogo),
 - 8. DRMP du Kabadougou, du Bafing et du Folon (Odienné),
 - 9. DRMP du Tonkpi, du Guémon et de la Cavally (Man),
 - 10. DRMP de San-Pedro, de la Nawa et du Gbôklê (San-Pedro),
 - 11. DRMP du Gôh et du Loh-Djibou (Divo)
 - 12. DRMP du District Autonome Yamoussoukro, du Bélier, du N'zi et de la Marahoué (Yamoussoukro).

La localité entre parenthèses est le siège de chaque DRMP.

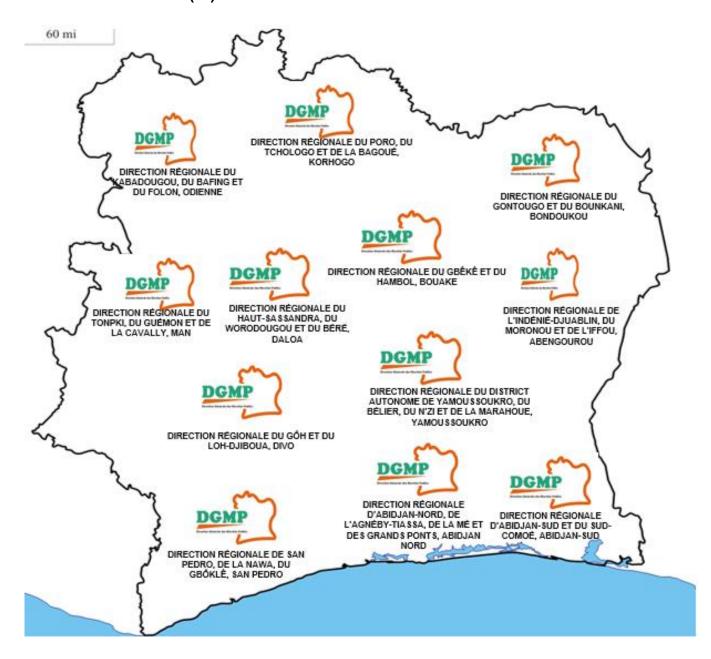
- Le Service Financier et des Moyens Généraux ;
- Le Service des Ressources Humaines ;
- La cellule C2D;
- Le Service Central du Courrier.

La DGMP comprend outre les structures rattachées au Directeur Général, cinq (5) Directions Centrales :

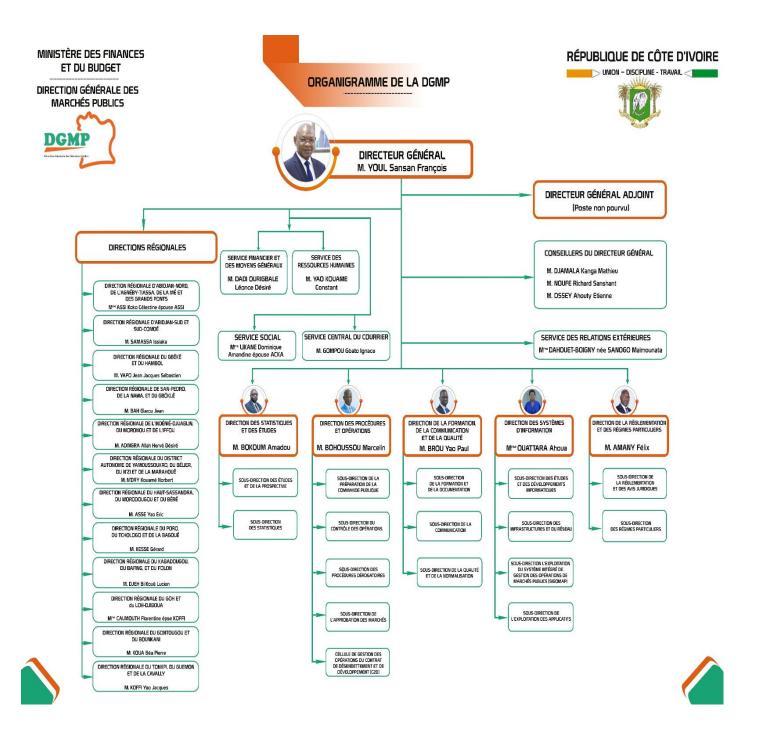
- □ La Direction de la Réglementation et des Régimes Particuliers. Elle comprend deux (2) Sousdirections :
 - ✓ la Sous-direction de la Réglementation et des Avis juridiques qui comprend deux services :
 - le Service de la Réglementation,
 - le Service des Avis Juridiques ;
 - ✓ la Sous-direction des Régimes Particuliers qui comprend trois (03 services :
 - le Service des Conventions,
 - le Service des Avenants.
 - le Service des Résiliations.
- □ La Direction des Procédures et Opérations. Elle comprend quatre (04) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction de la Préparation de la Commande Publique qui comprend trois (03) services :
 - le Service de la Préparation des Opérations sur financement national.
 - le Service de la Préparation des Opérations sur financements extérieurs,
 - le Service de la Planification des opérations et de la Gestion des procédures simplifiées ;
 - ✓ la Sous-direction du Contrôle des Opérations qui comprend deux (02) services :
 - le Service du Contrôle de la régularité des procédures sur financement national,
 - le Service du Contrôle de la régularité des opérations sur financements extérieurs ;
 - ✓ la Sous-direction des Procédures Dérogatoires qui comprend deux services :
 - le Service des Procédures dérogatoires sur financement sur budget de l'Etat.
 - le Service des Procédures dérogatoires des opérations sur financements extérieurs ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Approbation des Marchés qui comprend deux services :
 - le Service du Contrôle de l'approbation des marchés suivant les procédures simplifiées,
 - le Service du Contrôle de l'approbation des marchés suivant les procédures classiques.

- □ La Direction des Systèmes d'Information. Elle comprend quatre (04) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction des Etudes et des Développements Informatiques qui comprend deux services :
 - le Service des Etudes Informatiques,
 - le Service des Développements Informatiques ;
 - ✓ la Sous-direction des Infrastructures et du Réseau qui comprend deux services :
 - le Service des Infrastructures.
 - le Service de la Maintenance et du Réseau ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Administration du SIGOMAP qui comprend deux services :
 - Service de l'Assistance aux usagers du SIGOMAP,
 - Service de l'Exploitation du SIGOMAP ;
 - ✓ la Sous-direction de l'Exploitation des Applicatifs qui comprend deux services :
 - Service de l'Assistance aux usagers,
 - Service de l'Exploitation technique ;
- □ La Direction de la Formation, de la Communication et de la Qualité. Elle comprend trois (03) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction de la Formation et de la Documentation qui comprend deux services :
 - le Service de la Formation,
 - le Service de la Documentation ;
 - ✓ la Sous-direction de la Communication qui comprend deux services :
 - le Service des relations publiques,
 - le Service de la Production et de la Diffusion ;
 - ✓ la Sous-direction de la Qualité et de la Normalisation qui comprend deux services :
 - le Service de la Qualité,
 - le Service de la Normalisation.
- □ La Direction des Statistiques et des Etudes. Elle comprend deux (2) Sous-directions :
 - ✓ la Sous-direction des Etudes et de la Prospective qui comprend deux services :
 - le Service du Suivi-Evaluation des marchés publics,
 - le Service du Contrôle a posteriori des procédures ;
 - ✓ la Sous-direction des Statistiques qui comprend deux services :
 - le Service des Statistiques,
 - le Service du suivi des indicateurs de performance.

I.3 - LES DOUZE (12) DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS

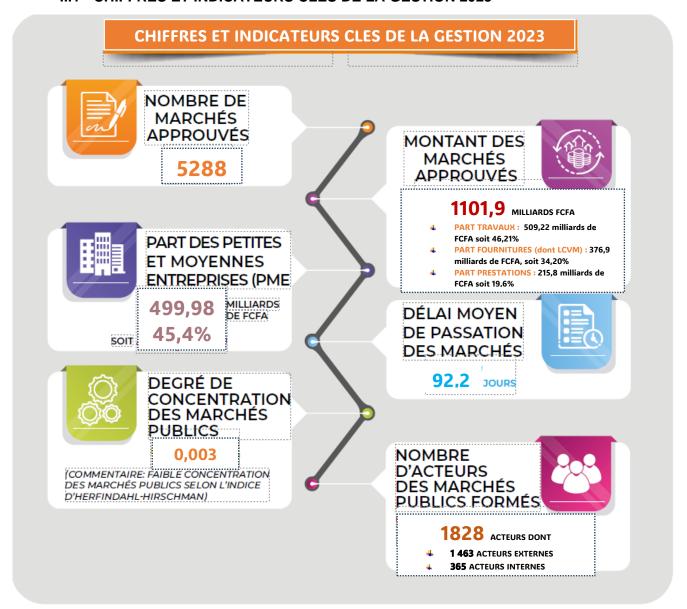


I.4 - ORGANIGRAMME DE LA DGMP



II. RESULTATS GLOBAUX (OU RESUME DES ACTIVITES REALISEES)

II.1 - CHIFFRES ET INDICATEURS CLES DE LA GESTION 2023



II.2 - ETAT D'EXECUTION DU PLAN STRATEGIQUE 2023

La Direction Générale des Marchés Publics est un acteur important de l'exécution du budget de l'Etat. A ce titre, sous la tutelle du Ministère en charge du Budget, elle s'est dotée d'un Plan d'Actions Stratégiques (PAS) pour l'exercice 2023, construit autour de deux (02) objectifs stratégiques déclinés en trois Objectifs Opérationnels (OO) répartis en cinq (5) actions.

Présentation du PAS 2023

Objectifs Stratégiques (OS)	Objectifs Opérationnels (OO)	Actions				
OS 1 : Optimiser le système de	OO 1 : Accroître l'automatisation des	Action 1 : Finaliser le développement du				
gestion des marchés publics	opérations de passation des marchés	Système Intégré de Gestion des Opérations				
gestion des marches publics	publics	de Marchés Publics (SIGOMAP)				
		Action 2 : Renforcer les capacités des				
		acteurs des marchés à Abidjan et en				
	OO 2 : Faire respecter les exigences	Région sur les dispositifs du Code des				
	normatives applicables à la DGMP	marchés publics				
		de Marchés Publics (SIGOMAP) Action 2: Renforcer les capacités des acteurs des marchés à Abidjan et en Région sur les dispositifs du Code des marchés publics Action 3: Renouveler la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015 Action 4: Réaliser et diffuser la saison 3 de l'émission "Comprendre les marchés publics" Action 5: Elaborer les Communications				
OS 2 : Renforcer le cadre de		DGMP à la norme ISO 9001 version 2015				
travail et l'image de la DGMP		Action 4 : Réaliser et diffuser la saison 3				
		de l'émission "Comprendre les marchés				
		publics"				
		Action 4 : Réaliser et diffuser la saison de l'émission "Comprendre les marchés publics" Action 5 : Elaborer les Communications				
	marones publics	en Conseil des Ministres (CCM) sur la				
		situation d'exécution des marchés publics				

Source : DGMP

Etat de mise en œuvre des actions

La situation de réalisation des actions se présente comme suit :

Action 1 : Finaliser le développement du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP)

Dans le cadre de l'amélioration du système de gestion des marchés publics, le développement d'un applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics a été lancé en 2021.

En 2022, une version du SIGOMAP est mise en ligne à l'adresse www.sigomap.gouv.ci.

En 2023, l'accent est mis sur la maintenance corrective et évolutive de l'applicatif (tests et correction des bugs, développement de nouvelles fonctionnalités). A cet effet, les différents tests et l'exploitation de l'applicatif par sept (7) structures pilotes (cinq (5) Ministères, une Société d'état et un Projet) ont permis son amélioration.

Action 2 : Renforcer les capacités des acteurs des marchés à Abidjan et en Région sur les dispositifs du Code des marchés publics

Sur 1 500 acteurs prévus pour être formés, 1 795 l'ont été et sont répartis comme suit :

- 298 cadres et agents de la DGMP formés aux dispositions du Code des marchés publics ;
- 1 103 acteurs externes formés sur les thématiques relatives aux marchés publics. Il s'agit notamment :
 - innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics ;
 - procédures de passation et d'exécution des marchés publics :
 - rôles et responsabilités des acteurs aux différentes étapes des procédures de passation des marchés publics ;
 - Instruction des requêtes adressées à la DGMP ;
 - gestion des archives dans les marchés publics ;

- les modes et procédures de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire ;
- procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- procédures de soumission à appel d'offres public ;
- comment gagner un marché public ;
- la fonction contrôle dans les marchés publics.
- 394 acteurs formés sur le SIGOMAP, sur quelques thématiques suivantes :
 - processus d'élaboration, de révision et de suivi des PPM dans le SIGOMAP ;
 - présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques.

Les bénéficiaires des formations sont issus des structures essentiellement étatiques (les collectivités territoriales, les Sociétés d'Etat, les EPN et les administrations centrales).

Action 3: Renouveler la certification de la DGMP à la norme ISO 9001 version 2015

La DGMP a obtenu le 20 septembre 2020 la certification à la norme ISO 9001 version 2015. En 2023, l'audit réalisé du 17 au 19 juillet 2023 a permis au Cabinet SGS d'évaluer la maturité du SMQ. Ce qui a abouti au renouvellement du Certificat à la norme ISO 9001 version 2015 de la DGMP.

Action 4 : Réaliser et diffuser la saison 3 de l'émission "Comprendre les marchés publics"

Cinq (05) capsules ont été réalisées en 2023. Une capsule a été diffusée au cours de l'année en plus de cinq (05) capsules conçues en 2022. Les canaux de diffusion sont NCI, RTI 1 et d'autres réseaux (YouTube DGMP, Abidjan.net, Bureau d'accueil de la DGMP). La diffusion des autres capsules de 2023 a été programmée en 2024 selon un plan média validé en 2023.

Les capsules diffusées en 2023 ont eu une audience totale de 9 252 328 vues selon les données d'analyse des audiences TV et Radio en Côte d'Ivoire en 2023 de médiametrie.fr.

Action 5 : Elaborer les Communications en Conseil des Ministres (CCM) sur la situation d'exécution des marchés publics

Les Communications en Conseil des Ministres (CCM) produites en vue d'informer les membres du Gouvernement de la situation des opérations de passation des marchés publics s'articulent autour de quatre (4) points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, la concentration des marchés et les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

Au titre de l'année 2023, les deux (2) CCM ont été élaborées respectivement à fin juin 2023 et fin décembre et transmises au Cabinet du Ministre chargé des marchés publics pour validation.

II.3 – SYNTHESE DES OPERATIONS DE MARCHES PUBLICS PASSEES EN 2023

II.3.1- Point des opérations de marchés publics

<u>Tableau 1</u>: Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin décembre 2021, 2022 et 2023

		dé	cembre -21			de	écembre -22		décembre-23					
MODE	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%		
PROCEDURES CLASSIQUES	3 997	78,3	823 911 375 707	96,5	5 169	81,7	1 138 096 195 566	97,4	4 336	82,0	1 076 351 484 346	97,7		
Appel d'offres ouvert	1 903	37,3	392 673 355 693	46,0	2 426	38,3	431 042 647 015	36,9	2 061	39,0	352 067 332 452	31,9		
Appel d'offres restreint	441	8,6	130 194 264 472	15,2	715	11,3	320 160 233 800	27,4	528	10,0	324 495 860 924	29,4		
Sous total procédures concurrentielles	2 344	45,9	522 867 620 165	61,2	3 141	49,6	751 202 880 815	64,3	2 589	49,0	676 563 193 376	61,4		
Marchés de gré à gré	251	4,9	95 619 495 907	11,2	333	5,3	154 876 495 541	13,3	252	4,8	163 016 295 829	14,8		
Avenants	302	5,9	88 040 839 513	10,3	323	5,1	79 605 206 338	6,8	267	5,0	86 716 575 944	7,9		
Conventions	146	2,9	55 807 903 421	6,6	193	3,0	56 100 682 453	4,8	174	3,3	49 330 395 879	4,5		
Lettres de commande valant marchés	954	18,7	61 575 516 701	7,2	1 179	18,6	96 310 930 419	8,2	1054	19,9	100 725 023 318	9,1		
Sous total procédures non concurrentielles	1 653	32,4	301 043 755 542	35,3	2 028	32,0	386 893 314 751	33,1	1 747	33,0	399 788 290 970	36,3		
PROCEDURES SIMPLIFIEES	1 110	21,7	30 045 984 867	3,5	1 161	18,3	30 924 736 654	2,6	952	18,0	25 596 990 728	2,3		
Procédures simplifiées à compétition limitée	880	17,2	22 511 320 193	2,6	745	11,7	17 854 113 066	1,5	606	11,5	14 905 322 363	1,4		
Procédures simplifiées à compétition ouverte	230	4,5	7 534 664 674	0,9	416	6,6	13 070 623 588	1,1	346	6,5	10 691 668 365	1,0		
TOTAL	5 107	100	853 957 360 574	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100	5 288	100,0	1 101 948 475 074	100,0		

Source : DGMP

Le montant des marchés approuvés à fin décembre 2023, s'élève à 1 101,9 milliards de FCFA contre 1 169,0 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une baisse de 5,7%. En nombre, 5 288 marchés ont été approuvés à fin décembre 2023, contre 6 330 à la même période en 2022, soit une baisse de 16,5%.

Les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 61,4% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2023, contre 64,3% à fin décembre 2022, soit une baisse de 2,9 points.

Les procédures non concurrentielles (gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés), quant à elles représentent 36,3% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2023, contre 33,1% à fin décembre 2022, soit une hausse de 3,2 points. En ce qui concerne spécifiquement les marchés de gré à gré, ils représentent 14,8% du montant des marchés approuvés à fin décembre 2023 contre 13,3% à fin décembre 2021, soit une hausse de 1,5 point. Cette hausse s'explique principalement par la prise en charge des dépenses urgentes liées à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023.

II.3.2 - Part des marchés publics par catégorie d'entreprise

Tableau 2 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin décembre 2022 et 2023

CATEGORIES D'ENTREPRISES	Fin décembre 2022								Fin d	écembre	re 2023				
	Entrepr	ises			Marchés		Entrep	rises			Marchés				
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%			
Petites et moyennes Entreprises	1 792	76,3	4 563	72,1	538 982 495 431	46,1	1 108	55,7	3 130	59,2	499 977 818 620	45,4			
Autres entreprises	556	23,7	1 767	27,9	630 038 436 789	53,9	881	44,3	2 158	40,8	601 970 656 454	54,6			
TOTAL	2 348	100	6 330	100	1 169 020 932 220	100	1 989	100	5 288	100	1 101 948 475 074	100			

Source : DGMP

La part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) est passée de 46,1% à fin décembre 2022 à 45,4% à fin décembre 2023, soit une baisse de 0,7 point. Le taux de participation des PME à la commande publique reste significativement supérieur au seuil minimal réglementaire de 30%. Ceci traduit la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME aux marchés publics à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

II.3.3 - Délais de passation des marchés publics

Tableau 3 : Délais de passation des marchés publics à fin décembre 2022 et 2023

Étapes	Délais réglementaires	Délais de référence	Délais r (en jo	-
	(en jours)	(en jours)	2022	2023
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	13	11	9,9	6,5
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	30	21,3	22,2
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	15	8	12,3	11,7
Demande d'avis de non-objection	3	3	6,9	6,5
Traitement de la demande d'avis de non-objection par la DMP	10	5	6,3	7
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3	3	3
Publication des résultats et délais de recours	7	10	7	7
Signature de l'attributaire du marché	3	3	8,7	4,5
Signature de l'autorité contractante et numérotation	3	5	5,2	10,1
Approbation du marché	24	7	8,3	10,7
Notification de l'approbation du marché	3	3	3	3
Délai global moyen de passation de marchés	114	88	91,9	92,2

Source : DGMP

Le niveau du délai moyen de passation des marchés à fin décembre 2023 est 92,2 jours contre 91,9 jours à fin 2022, soit une légère hausse de 0,3 jour.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), qui est passé de 9,9 jours à 6,5, soit une baisse de 3,4 jours est la conséquence de la mise en œuvre effective de la dématérialisation des marchés publics ;
- le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres est passé de 12,3 jours à fin décembre 2022 à 11,7 jours à fin décembre 2023, soit une baisse de 0,6 jour ;
- le délai de demande d'Avis de Non Objection (ANO) est passé de 6,9 jours à fin décembre 2022 à 6,5 jours à fin décembre 2023, soit une baisse de 0,4 jour.

- le délai de signature de l'attributaire est passé de 8,7 jours à fin décembre 2022 à 4,5 jours à fin décembre 2023, soit une baisse de 4,2 jours.

Quelques évolutions moins favorables ont été relevées. Elles concernent notamment le délai de signature de l'autorité contractante et de numérotation des marchés, qui est passé de 5,2 jours à 10,1 jours et le délai d'approbation du marché qui est passé de 8,3 jours à 10,7 jours. La hausse des délais de ces étapes est essentiellement la conséquence des difficultés liées à l'adaptation des acteurs dans le cadre de la prise en main de l'applicatif (SIGOMAP).

II.3.4 - Concentration des marchés publics

Le degré de concentration des marchés publics est calculé suivant l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire) et 1 (concentration sur une entreprise).

Cet indice se situe à 0,003 à fin décembre 2023, en baisse par rapport à celui de décembre 2022 qui était à 0,004. Ce chiffre témoigne d'une faible concentration des marchés publics en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise.

II.3.5 - Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

L'applicatif de gestion dématérialisée de la passation des marchés publics (SIGOMAP) est désormais la seule plateforme de gestion des marchés publics. De la phase pilote initiée avec sept (7) structures puis étendue à un plus grand nombre d'autorités contractantes, des observations relatives à la connexion internet et la prise en main sont les points forts de l'extension du SIGOMAP.

Après avoir accordé une attention particulière à ces problématiques, le Ministère des Finances et du Budget étend la mise en exploitation du SIGOMAP à l'ensemble des autorités contractantes des ministères à partir de l'exercice 2024.

III. ACTIVITES DETAILLEES REALISEES PAR LA DGMP

Les activités réalisées par les Services (Directions) de la DGMP sont présentées à travers les processus par lesquels la DGMP est organisée conformément au SMQ. Ces processus sont regroupés comme suit :

- Les Processus de Management (PM) au nombre de 2;
- Les Processus de Réalisation (PR), le corps de métier au nombre 3 ;
- Les Processus de Support (PS) faisant référence aux ressources au nombre de 3.

PM1: MANAGEMENT DE LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS

III.1 Activités de représentation

Tableau 4 : Gestion des activités de relations publiques

N°	Activités	Nombre de participants
1	Audience du DG	1 000
2	Activités de promotion de l'image de la DGMP	3 000
3	Séances de travail et rencontres avec les partenaires de la DGMP	50
	ombre total de participants enregistrés dans le cadre des activités de ions publiques	4 050

Source : DGMP

Les activités de relations publiques se résumant généralement à la participation de la DGMP à des forums, panels, des B2G et à des séances de travail ou rencontres avec les partenaires, ont permis d'enregistrer 4 050 participants.

PM 2 : GESTION DU SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE (SMQ)

L'évaluation du SMQ s'est fait à travers des revues de processus, des revues de direction et des audits qui ont permis de maintenir le dynamisme d'amélioration continue en vue d'apporter un meilleur niveau de service à nos parties intéressées pertinentes.

III.2 Point de satisfaction des parties intéressées pertinentes

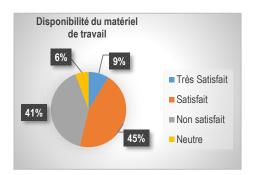
III.2.1 Satisfaction des clients internes

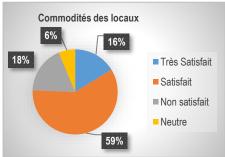
Une enquête de satisfaction a été réalisée en vue de permettre à la hiérarchie de mieux s'orienter sur la prise de décisions en ce qui concerne les conditions de travail du personnel et de répondre au mieux à ses attentes. Cette enquête a été effectuée sur la période de mars 2023. Les résultats sont consignés dans le tableau ci-dessous.

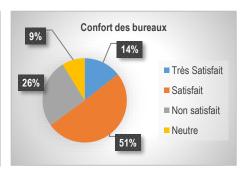
Tableau 5 : Point de satisfaction des clients internes

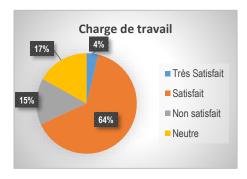
Vas immusasiana aum.	Très s	satisfait	Sat	isfait	Non s	satisfait	Ne	utre	To	tal
Vos impressions sur :	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux	Nbre	Taux
La disponibilité du matériel de travail	14	8,8%	72	45,0%	65	40,6%	9	5,6%	160	100%
Les commodités des locaux	26	16,3%	95	59,4%	29	18,1%	10	6,3%	160	100%
Le confort des bureaux	23	14,4%	81	50,6%	42	26,3%	14	8,8%	160	100%
La charge de travail	6	3,8%	103	64,4%	24	15,0%	27	16,9%	160	100%
L'hygiène dans les locaux	23	14,4%	103	64,4%	26	16,3%	8	5,0%	160	100%
La sécurité des locaux	30	18,8%	93	58,1%	25	15,6%	12	7,5%	160	100%

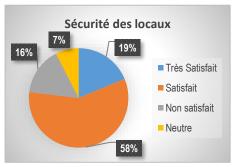
Source : DGMP













Source : DGMP

III.2.2 Satisfaction des clients externe (PIP)

Tableau 6 : Point de satisfaction des clients externes

	_		de recueil : 022 à juin 2023 x de : Insatisfaction 0% 3,79% 1,99% 4,69% 2,62%
N°	Processus	Taux	de:
		Satisfaction	Insatisfaction
1	PR1 : Assurer le contrôle des opérations des marchés publics	100%	0%
2	PR2 : Assurer la formation, l'assistance et la sensibilisation des acteurs	96,21%	3,79%
3	PR3 : Informer les acteurs	98,01%	1,99%
4	PS3 : Gérer le système d'information	95,31%	4,69%
5	Moyenne	97,38%	2,62%
	Taux de satisfaction supérieur à 90% par proces	sus.	

Source : DGMP

III.2.3 Récapitulatif des plaintes et satisfaction des clients par service

Tableau 7 : Réclamation et demande d'information des clients externes

N°	MOIS	Demande relative au BOMP	Réclamation BOMP	Demande d'information sur les marchés publics	Demande de stage et de formation	Demande d'emploi	Total des plaintes et demande	Accusée de réception	Taux de retour
1	JANVIER	04	01	04	00	00	09	06	66,67%
2	FEVRIER	10	02	03	00	00	15	10	66,67%
3	MARS	00	01	05	00	02	80	15	187,5%
4	AVRIL	10	00	20	00	00	30	10	33,33%
5	MAI	04	00	06	00	00	10	11	110%
6	JUIN	06	00	08	00	00	14	12	85,71
7	JUILLET	05	05	02	01	00	13	07	53,85%
8	AOUT	07	03	02	01	00	13	20	153,85%
9	SEPTEMBRE	10	03	04	00	02	19	10	52,63%
10	OCTOBRE	05	03	06	00	00	14	14	100%
11	NOVEMBRE	09	01	00	00	00	10	16	160%
12	DECEMBRE	08	02	02	00	00	14	13	92,85%
	TOTAL	78	21	62	02	04	167	144	86,23%

Source : DGMP

III.2.4 Point de la gestion des risques sur les activités majeures de la DGMP

Cette analyse a consisté pour chaque activité du processus, à identifier les risques selon la méthode des 5M qui sont : La main-d'œuvre, le milieu, les matières premières, les moyens, la méthode, le management. Les risques évalués et jugés inacceptables ou non tolérables, ont fait l'objet de réaction immédiate en identifiant les actions de maîtrise de ces risques et à les mettre en œuvre de manière planifiée. Les activités de chaque processus ont fait l'objet d'analyse et les actions correctives planifiées ont toutes été réalisées, soit un taux de réalisation de 100%. L'identification des risques est une opération complexe dont il faut admettre à priori et sans frustration, l'échec partiel, puisque tous les risques ne pourront jamais être mis en évidence. L'inventaire des risques a permis de faire ressortir les insuffisances de chaque processus.

	NIVEAU D	U RISQUE	NIVEAU DE	0000000000
PROCESSUS	RISQUES MAJEURS IDENTIFIES	RISQUES MINEURS IDENTIFIES	L'ACTION DE MAITRISE	OBSERVATIONS
PM1	0	13	Élevé	Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PM2	1	7	Élevé	 Mise en place d'un plan d'action pour corriger le risque majeur Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PR1	6	18	Élevé	 Mise en place d'un plan d'action pour corriger les risques majeurs Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PR2	1	22	Élevé	 Mise en place d'un plan d'action pour corriger le risque majeur Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PR3	0	8	Élevé	Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PS1	3	2	Élevé	 Mise en place d'un plan d'action pour corriger les risques majeurs Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PS2	1	6	Élevé	 Mise en place d'un plan d'action pour corriger le risque majeur Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%
PS3	1	4	Élevé	 Mise en place d'un plan d'action pour corriger le risque majeur Tous les risques mineurs identifiés ont fait l'objet de correction avec un taux de satisfaction de 100%

Source : DGMP

III.2.5 Point d'atteinte des indicateurs de performance (SMQ)

Au regard de l'atteinte des valeurs cibles par les indicateurs de performances des processus sur la base des résultats des enquêtes de satisfaction et de la mise en œuvre des actions d'amélioration, l'on peut affirmer que le Système de Management de Qualité de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) est efficace. Les objectifs fixés par la Politique qualité sont tous atteints.

Tableau 8 : Point d'atteinte des indicateurs de performance (SMQ)

PROCESSUS	OBJECTIFS GENERAUX	VALEURS CIBLES DES INDICATEURS	INDICATEURS MESURES
GERER LA DIRECTION GENERALE DES MARCHES	Améliorer le taux de satisfaction	90%	98,5%
PUBLICS (PM1)	globale des clients	100%	100%
	V 31	90%	100%
GERER LE SMQ DE LA DGMP (PM2)	Veiller au bon fonctionnement du SMQ et à son amélioration	100%	100%
	du oling et a son amelioration	70%	75,00
		< 5%	0%
		< 5%	0,82%
		100%	100%
	Veiller à la conformité des opérations et au respect des	100%	100%
ASSURER LE CONTRÔLE DES OPERATIONS (PR1)	délais de traitement des	5 jours	2,1jours
	requêtes	7 jours	6,9 jours
		10 jours	MESURES 98,5% 100% 100% 100% 75,00 0% 0,82% 100% 100% 2,1jours
		7 jours	7 jours
		5 jours	4,6 jours
ASSURER LA FORMATION, ET LA SENSIBILISATION	Renforcer les capacités des	90%	100%
DES ACTEURS (PR2)	acteurs du système des marchés publics	90%	93,51%
	Rendre disponibles les	100%	100%
INFORMER LES ACTEURS (PR3)	informations relatives aux	100%	100%
	marchés publics	100%	100%
GERER LES RESSOURCES HUMAINES (PS1)	Mettre à disposition des processus le personnel	90%	100%
CERER ELO RESOCIACIO HOMAINEO (101)	nécessaire à la réalisation des activités	80%	87%
	Mettre à disposition des	80%	92%
GERER LES RESSOURCES FINANCIERES (PS2)	processus les ressources financières et matérielles	3 jours	2 jours
OLILLIA LEO NEOGONOLO I INAMOLENEO (1 02)	nécessaires à la réalisation des	3 jours	2 jours
	activités	90%	100%
CEDED LE SYSTEME D'INFORMATION (DS2)	Assurer la modernisation de	80%	99%
GERER LE SYSTEME D'INFORMATION (PS3)	l'environnement de travail par l'usage des TIC	80%	96%

Source : DGMP

Le détail des indicateurs de performance est indiqué à l'annexe 1

PR 1 : ACTVITES DE CONTROLE DES OPERATIONS DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

III.3 ACTIVITES DE PREPARATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Diverses activités ont été réalisées. Elles sont relatives aux :

- dossiers de planification des lignes adossées au budget et soumises à marchés par types d'entités ;
- dossiers d'appels à concurrences (DAO de travaux, de fournitures, de services courants et de services intellectuels (Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) et Demandes de Propositions (DP) dans le cadre des opérations passées sur les lignes budgétaires de dotation supérieure ou égale au seuil de référence fixé à cent millions (100 000 000) de francs CFA), réceptionnés par la Direction en charge du contrôle des Marchés Publics ou soumis à la DGMP via l'applicatif SIGOMAP:
- dossiers d'appels à concurrence dans le cadre des opérations passées sur les dotations budgétaires inférieurs au seuil de référence (décret n°2021-909 du 22 décembre 2021 fixant les modalités d'exécution des crédits budgétaires dans le cadre des procédures prévues par le code des marchés publics) avant l'application effective des dispositions de l'Arrêté n° 0068/MBPE/DGMP du 07 mars 2023 et plus précisément pour les acquisitions de travaux, de fournitures et de services courants en Procédures Simplifiées à compétition Limitées (PSL) et à compétition Ouvertes (PSO) ainsi que, les marchés de services de types intellectuels réceptionnés par la Direction en charge du contrôle des Marchés Publics ou soumis à la DGMP via l'applicatif SIGOMAP;
- dossiers d'appel à concurrence des projets (opérations sur financements extérieurs) avant l'application effective des dispositions de l'Arrêté n°0068/MBPE/DGMP du 07 mars 2023 ;
- requêtes afférentes aux modifications apportées aux dossiers d'appel à concurrence, aux reports de date d'ouverture des plis et aux annulations des appels à concurrence ;
- requêtes afférentes aux demandes d'autorisation de passer des marchés par anticipation et autres demandes relatives à la modification d'un Plan de Passation de Marchés (PPM) ;
- appels d'offres restreints programmés dans le SIGMAP.

III.3.1 Activités de conception et de validation des dossiers-types d'appel d'offres

Elles concernent la révision des dossiers types d'appel d'offres (DTAO) de fournitures et services connexes, de travaux et de prestations intellectuelles en procédures classiques, avant leur transmission à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ARNMP).

III.3.2 Activités de suivi, de contrôle et de validation de la planification de la commande publique

Il s'agit de la participation à la validation des manuels de procédures des Projets de Connectivité Inclusive et d'Infrastructures Rurales en Côte d'Ivoire (PCR-CI), de Développement des Chaines de Valeur Vivrières (PDC2V), et de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

Par ailleurs, l'état de la planification des opérations validées au titre de l'exercice budgétaire 2023 est retracé dans le tableau ci-après :

<u>Tableau</u> 9 : Planification des lignes adossées au budget et soumises à marchés par types d'entités

TYPE DE CEDUCALIDES	LIGNES	BUDGETAIRES LIGNES A MARCHES			LIG	NES PLANIFIEES
TYPE DE STRUCTURES	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Administration centrales	87 946	886 185 781 753	2 559	783 535 790 391	2 825	295 190 627 090
REGIES-Projets	2 708	1 958 545 817 872	1 385	1 943 287 859 889	553	542 056 835 511
Collectivités territoriales	4 571	155 692 407 200	2 517	133 176 365 178	1 010	92 001 965 420
EPN	70	8 449 114 089	45	8 035 896 089	4	2 615 000 000
Société d'Etat	1 006	1 148 785 558 547	691	1 146 457 495 292	275	682 910 671 719
TOTAL	96 301	4 157 658 679 461	7 197	4 014 493 406 839	4 667	1 614 775 099 740

Source : DGMP

Au titre de l'exercice budgétaire 2023, pour les administrations centrales, les régies-projets, les collectivités territoriales, les EPN et les sociétés d'Etat, le nombre de lignes budgétaires s'élève à 96 301 pour un montant total de 4 157 658 679 461 de francs CFA. Le nombre de lignes a marchés s'élève à 7197 pour un montant total de 4 014 493 406 839 de francs CFA. Sur ces lignes, celles qui sont planifiées sont au nombre de 4 667 pour un montant de 1 614 775 099 740 de francs CFA.

Ainsi, l'écart constaté s'explique par le fait que compte tenu de l'exemption de la passation de marchés pour certaines lignes budgétaires, les Autorités Contractantes (AC) ont tendance à ne planifier que les opérations adossées aux lignes soumises à l'obligation de passer marché.

III.3.3 - Dossiers d'appel à concurrence traités

Dossiers d'appel à concurrence classique traités

(cas des opérations passées sur les lignes budgétaires de dotation supérieure ou égale au seuil de référence)

(ode doe operatione passes		DOSSIERS TRAITES					
TYPE D'APPEL D'OFFRES	Travaux	Fournitures	Services Services		Prestations intellectuelles		
	Travaux Fournitures	courants	АМІ	DP			
Total par type d'appel d'offres	158	231	115	36	67	607	

Source : DGMP

Dossiers d'appel à concurrence simplifiés traités

(cas des opérations passées sur les lignes budgétaires de dotation inférieure au seuil de référence)

	DOSSIERS DE CONSULTATION TRAITES								
TYPE D'APPEL D'OFFRES	PSL			PSO			services de type intellectuels		TOTAL
DOTTINES	Travaux	Fournitures	Services courants	Travaux	Fournitures	Services courants	АМІ	DP	
Total par type d'appel d'offres	26	150	78	11	85	34	0	6	390

Source : DGMP

Dossiers d'appel à concurrence des projets traités

(cas des opérations sur financements extérieurs)

	(ca	s des operations	Sui illialicellei	ilo exterieuro)			
		DOSSIERS TRAITES					
TYPE D'APPEL D'OFFRES	Travaux	Fournitures	Services	PRESTATIONS II	TIONS INTELLECTUELLES		
	ITAVAUX	ravaux Fournitures		AMI	DP		
Total par type d'appel d'offres	59	80	2	211	80	276	

Source : DGMP

Récapitulatif des dossiers d'appel à concurrence traités

TYPE D'APPEL	Р	ROCEDU	RE CLASS	SIQUE	PROCEDURES SIMPLIFIEES				
D'OFFRES	Travaux	Fourni- tures	Services courants	Services intellectuels	Travaux	Fournitures	Services courants	Services intellectuels	TOTAL
Total par type d'appel d'offres	192	277	115	299	37	235	112	6	1 273
Total par procédure			883		390				1 273
Total général		1273							

Source : DGMP

III.3.4 - Requêtes traitées

Requêtes afférentes aux modifications apportées aux dossiers d'appel à concurrence, aux reports de date d'ouverture des plis et aux annulations des appels à concurrence

TYPE DE REQUETES	Modifications apportées aux dossiers	Reports de date d'ouverture des plis	Annulation d'appel à concurrence	TOTAL
Total par type d'appel d'offres	33	76	4	113

Source : DGMP

Requêtes afférentes aux demandes d'autorisation de passer un marché par anticipation et autres demandes.

TYPE DE REQUETE		REQUETES					
THEBENEQUETE	Anticipation	Modification de PPM	Autres demandes	TOTAL			
Total par type de requêtes	126	30	63	219			

Source : DGMP

III.3.5 - Appels d'offres restreints programmés

Appels d'offres programmés dans le SIGMAP

TYPE D'APPEL D'OFFRES	APPELS D'OFFRES PROGRAMMES					
			Services	PRESTATIONS INTELLECTUELLES		
	Travaux Fournitures	courants	AOR précédé d'un AMI	AOR précédé d'une autorisation de restreint		
Tatal	48	217	06	128	33	
Total			432			

Source : DGMP

Les tableaux ci-dessus indiquent que :

- 1 273 dossiers d'appel à concurrence ont été reçus et examinés. Il s'agit de :
 - 276 dossiers relatifs aux projets soit, 21,68 % et 997 dossiers au titre des autres Assujettis au Code des marchés publics notamment, les ministères, EPN, SODE; etc., soit 78,32 % dont 390 relatifs aux procédures simplifiées et 607 relatifs à la procédure classique.
 - Les dossiers de consultation de travaux, de fournitures et de services courants en PSO et PSL ainsi que les marchés de services de type intellectuel représentent 25,67 % et les dossiers en procédure classique correspondent à un taux de 51,10 %.
- 113 requêtes dont 33 afférentes aux modifications apportées aux dossiers d'appel à concurrence soit, 29, 20%; 76 relatifs aux reports de dates d'ouverture des plis soit, 67, 26% et 4 au titre des annulations d'appel à concurrence soit, 3,54%.
- **219** requêtes dont **126** afférentes aux demandes d'autorisation de passer un marché par anticipation, soit **57,5**% et 30 relatives à une demande de modification de PPM, soit **13,7**%.
- 432 appels d'offres restreints ont fait objet de programmation dans le SIGMAP.

III.4 ACTIVITES DE CONTROLE DES OPERATIONS

III.4.1 Activités de contrôle des opérations (financements national et extérieur)

Tableau 10 : Récapitulatif des demandes d'avis reçus par la DGMP en 2023

Source de Financement	AMI	Travaux	Fournitures	Services Intellectuels	Services Courants	TOTAL
Budget National	106	173	192	230	57	758
Financements Extérieurs	41	28	27	26	0	122
TOTAL	147	201	219	256	57	880

Source : DGMP

Au total, ce sont huit cent quatre-vingts (880) demandes d'avis qui ont été transmis à la DGMP au cours de l'exercice budgétaire 2023 dont :

- 147, soit 16,70% concernent les avis à manifestation d'intérêts ;
- 201, soit 22,84% sont relatives aux appels d'offres de travaux ;
- 219, soit 24,89% portent sur des appels d'offres de fournitures ;
- 256, soit 29,10% concernent les prestations intellectuelles passées à partir de l'étape de la Demande de Propositions ;
- 57 demandes, soit 6,47% concernent les appels d'offres de services courants ;
- 758, soit 86,10% concernent des opérations traitées par le service en charge du contrôle des opérations sur financement National ;
- 122, soit 13,90% sont relatives à des opérations traitées par le service en charge du contrôle des opérations sur financement extérieur.

Tableau 11 : Récapitulatif des avis émis par la DGMP en 2023 par type de marchés

TYPE D'AVIS	SOURCE DE FINANCEMENT	TRAVAUX	FOURNITURES	SERVICES INTELLECTUELS	SERVICES COURANTS	TOTAL
A N	Budget National	73	47	159	14	293
Avis de Non Objection (ANO)	Financements Extérieurs	19	19	45	0	83
Objection (ANO)	TOTAL	92	66	204	14	376
	Budget National	110	125	173	29	437
Avis d'Objection (AO)	Financements Extérieurs	9	9	21	0	39
(10)	TOTAL	119	134	194	29	476

Source : DGMP

Il ressort de l'examen des données du tableau que :

- 376 avis de non-objection ont été émis par la DGMP, ce qui représente 44,13% des avis qui ont été émis pour l'exercice budgétaire 2023 :
- 476 avis d'objection ont été émis par la DGMP, ce qui représente 55,87% des avis qui ont été émis pour l'exercice budgétaire 2023 ;

Le nombre élevé d'Avis d'Objection est de manière récurrente dû :

- au non-respect du pourcentage de la garantie des offres ;
- au manque de cohérence dans les rapports d'analyse des offres ;
- à la non-exhaustivité des rapports d'analyse des offres ;
- à la faible qualité des offres par rapport aux critères des dossiers d'appel d'offres.

L'examen des deux (2) tableaux ci-dessus fait ressortir une différence entre les requêtes reçues et les avis émis. Cela relève des points suivants :

- la transmission de demande d'avis de la DGMP sur des opérations qui relèvent du contrôle à postériori ;
- la transmission des demandes d'avis et leur traitement ou signature réalisés sur deux années budgétaires.

III.4.2 Suivi des décisions de l'ANRMP sur les avis de la DGMP

Tableau 12: Point des opérations ayant fait objet d'annulation par l'ANRMP

	REPRISE DES TRAVAUX DE LA COJO							
TYPES D'AVIS DE LA DGMP	AMI	Travauv	Prestations		ations	T-4-1		
	AWII	Travaux	Fournitures	Intellectuelles	Courantes	Total		
Avis de Non-Objection (ANO)	0	1	1	0	1	3		
Avis d'Objection (AO)	0	0	0	0	0	0		
Total	0	1	1	0	1	3		

Source : DGMP

Sur les huit cent cinquante-deux (852) avis émis par la DGMP en 2023, trois (3) ont fait l'objet d'annulation par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) soit 0,35% des avis de la DGMP. Par ailleurs, sur l'ensemble des avis émis, vingt et un (21) ont fait l'objet de recours et 86% des recours ont été jugés irrecevables par l'ANRMP.

III.4.3 Activités de contrôle a posteriori des opérations

Dans le cadre de l'exécution de ses missions de contrôle et en application des dispositions de l'article 16.1 du Code des marchés publics et de l'article 71 de l'arrêté n° 0068/MBPE/DGMP du 07 mars 2023, la Direction Générale des Marchés (DGMP) a procédé à un contrôle a posteriori des opérations passées par les soixante-treize (73) Etablissements Publics Nationaux (EPN) et Assimilés au titre de l'exercice budgétaire 2022.

Il convient de rappeler que cette activité qui s'inscrit dans le cadre de l'évaluation annuelle de la gestion des EPN et assimilés a été initiée par le Ministre en charge du Budget. L'objectif général de la mission est de vérifier le niveau de performance dans la gestion budgétaire et l'état de mise en œuvre des procédures de marchés publics par les EPN. Au regard de l'urgence liée à la transmission des résultats des travaux à la Direction Générale du Budget et des Finances, il a été retenu l'évaluation des opérations passées suivant la procédure simplifiée de demande de cotation. A cet effet, il s'est agi de :

- vérifier les dotations exécutables en procédure simplifiée de cotation ;
- s'assurer de la planification des opérations ;
- vérifier le niveau de mise en œuvre des lignes planifiées ;
- s'assurer de l'usage effectif par les autorités contractantes des modèles de supports de consultation élaborés par la DGMP ;
- déterminer le temps moyen pour la conduite d'une opération de passation en PSC. ;
- classer les entités suivant leur performance.

Les résultats présentent le Laboratoire National d'Essais de Qualité, de Métrologie et d'Analyse (LANEMA) en tête du classement, suivi du Centre de Recherche Océanologique (CRO) et du Centre National de Documentation Juridique (CNDJ), occupant respectivement la 2ème et la 3ème place.

Tableau 13 : Point des opérations contrôlées au cours de la mission de contrôle a posteriori par type de marchés

TYPE DE MARCHES	NOMBRE
Travaux	28
Prestations	9
Fournitures	293
Autres (autres immobilisations et équipements, autres constructions d'exploitation, autres immobilisations incorporelles, autres immobilisations et équipements)	4
TOTAL	334

Source : DGMP

On note 334 opérations contrôlées dominées par les opérations relatives aux fournitures (87,72%).

III.4.4 Activités relatives au suivi de l'exécution des marchés

Dans le cadre des activités de suivi de l'exécution des marchés publics, 131 marchés issus des gestion 2020, 2021 et 2022 provenant de sept (7) ministères ont été soumis au contrôle au cours de l'exercice 2023. Le tableau en **annexe 3** présente l'état d'exécution physique et financière de ces différents marchés. Ainsi :

- au titre de la gestion 2020, 19 marchés ont été contrôlés. Il en ressort que 18 marchés ont été exécutés à 100%. Le seul marché restant ne dispose d'aucune information sur l'exécution physique et l'exécution financière (0%).
- au titre de la gestion 2021, 5 marchés ont été contrôlés dont 2 sont entièrement réalisés. 3 marchés sont en cours de réalisation dont 2 avec un taux d'exécution physique et financière supérieur à 50% et un (1) marché avec un taux d'exécution physique de moins de 50% sans montant engagé.
- au titre de la gestion 2022, 107 marchés ont fait l'objet de contrôle dont 6 n'ont pas encore connu de début d'exécution. 86 marchés ont un taux d'exécution physique entre 13% et 100%. Aucune information sur l'exécution physique et financière n'a été produite pour 15 marchés.

Pour l'ensemble, le taux d'exécution financière demeure relativement faible par rapport à l'exécution physique.

III.5 ACTIVITES RELATIVES A LA REGLEMENTATION ET AVIS JURIDIQUES

III.5.1 Elaboration des projets de textes réglementaires relatifs aux marchés publics

Il s'agit de

- l'élaboration des textes réglementaires relatifs à la gestion des marchés publics ;
- de la centralisation et la diffusion de la réglementation ainsi que de toute autre information sur les marchés publics ;
- de la réforme de la réglementation et des procédures relatives aux marchés publics.

Tableau 14 : Situation des projets d'actes réglementaires

TYPES D'ACTE	OBJET	ENJEUX	NIVEAU D'ELABORATION
Décisions et	Décision portant création de Comité de Pilotage du SIGOMAP	Mise en œuvre de la dématérialisation	Signé
autres	Lettre-Circulaire déterminant les pièces exigibles pour l'instruction des requêtes en matière de contrôle des marchés publics	Efficacité du contrôle a priori	En attente de signature
	Arrêté interministériel portant nomination de M. SORO Jean-Jaurès, Responsable de Cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Nomination de Responsable de Cellule	Signé
	Arrêté relatif aux procédures de passation des marchés de carburant et de lubrifiants	Approvisionnement en carburant et lubrifiants	Signé
Arrêtés	Arrêté portant délégation de compétence d'approbation des marchés publics passés par les services autres que ceux du Ministère des Finances et du Budget	Délégation de compétence de signature et de compétence	Signé
	Arrêté 0569/MBPE/DGMP du 31juillet 2023 portant organisation de la Direction Générale des Marchés Publics	Organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics	Signé
	Décret portant création, organisation et fonctionnement du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics, en abrégé SIGOMAP	Mise en œuvre de la dématérialisation	En cours d'élaboration
Décrets	Décret modifiant le décret n°2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités d'exécution des dépenses des projets financés sur ressources du contrat de désendettement et de développement	Mise en œuvre de la politique des marchés C2D	Signé
	Décret modifiant le décret n° 2021-873 du 15 décembre 2021 portant attributions, composition et fonctionnement des cellules de passation des marchés publics	Application du Code des marchés publics	Projet en attente de signature

Source : DGMP

Au titre de la réglementation, 9 projets de textes constitués de 3 projets de décrets, 4 projets d'arrêtés et une décision ont été élaborés. En 2022, ce sont 12 projets de textes constitués de 7 projets de décrets, 4 arrêtés qui ont été élaborés soit une baisse de 15%.

III.5.2 Elaboration des avis et actes juridiques

Le point des avis juridiques est indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Situation des avis juridiques

ANNEE	AVIS JURIDIQUES
2023	31 requêtes : > 8 dossiers traités ; > 4 décisions de l'ANRMP reçues en ampliation ; > 19 courriers reçus pour information
2022	207 requêtes : > 13 dossiers traités ; > 194 décisions de l'ANRMP reçues en ampliation
Variation (2023-2022)	85% de baisse de l'activité des requêtes à instruire dans le service en 2023

Source : DGMP

En 2023, au titre des avis juridiques traités, 08 requêtes ont été reçues contre 13 en 2022. Les requêtes reçues pour informations sont constituées essentiellement de 19 courriers et 4 décisions de l'ANRMP.

III.6 ACTIVITES RELATIVES AUX REGIMES PARTICULIERS

III.6.1 Traitement des conventions

Il s'agit du traitement des demandes d'autorisation de passer des conventions entre structures assujetties au Code des marchés publics.

Tableau 16: Bilan comparatif de gestion des conventions 2022 – 2023

Requêtes reçues		Requêtes traitées		Conver	ntions accordées	Conventions rejetées		
Année	Nbre	Montants (FCFA)	Nbre	Montants FCFA)	Nbre	Montants (FCFA)	Nbre	Montants (FCFA)
2023	117	89.427.350.066	117	89.427.350.066	124	88.218.695.008	1	0
2022	130	127.495.686.059	130	127.495.686.059	100	120.425.686.059	4	7.070.000.000
Variation (2023-2022)	-13	-38.068.335.993	-13	-38.068.335.993	24	-32.206.991.051	-3	

Source : DGMP

Le nombre de requêtes reçues et traitées en 2023 a diminué de 13 par rapport à l'exercice précédent.

III.6.2 Traitement des incidents (avenants et résiliation)

Il s'agit du traitement des demandes d'autorisation de passer des avenants aux marchés publics et aux conventions, du traitement des demandes de résiliation des marchés publics et des conventions ; du suivi de l'application des actes de résiliation et des décisions de sanction de toute nature, prises par les instances habilitées.

Tableau 17 : Etat comparatif des avenants au titre des années 2022 et 2023

	Année		Requêtes	Ma	Marchés de base		Accords			Refus			
Type	de	d'av	enants reçues	warches de base		DGMP		Ministre		DGMP		Ministre	
d'avenants	gestion	Nb	Montant (FCFA)	Nb	Montant (FCFA)	Nb	Montant (FCFA)	Nb	Montant (FCFA)	Nb	Montant (FCFA)	Nb	Montant (FCFA)
Avenants avec	2022	278	164 793 477 386	318	1 011 129 262 727	17	209 218 407	159	164 584 258 979	4	15 768 933	17	58 621 356 902
incidence financière	2023	312	197 871 747 464	392	1 261 017 662 365	19	177 808 128	157	197 693 939 336	2	7 268 800	30	48 749 200 978
Avenants	2022	367		458	1 391 998 513 694	287	-	-	-	8	-	-	-
sans incidence financière	2023	347		465	1 952 412 526 741	271	-	-	-	3	-	-	-
TOTAL	2022	645	164 793 477 386	776	2 403 127 776 421	304	209 218 407	159	164 584 258 979	12	15 768 933	17	58 621 356 902
IOIAL	2023	659	197 871 747 464	857	3 213 430 189 106	290	177 808 128	157	197 693 939 336	5	7 268 800	30	48 749 200 978

Source : DGMP

Avenants avec incidence financière: de 2022 à 2023, le montant des avenants est passé de 164 793 477 386 FCFA à 197 871 747 464 FCFA soit une hausse de 33 078 270 078 FCFA.

Avenants sans incidence financière : de 2022 à 2023, le nombre de requêtes a connu une baisse, passant de 367 à 347 soit une diminution de 20 requêtes.

Tableau 18 : Synthèse de suivi des résiliations au titre des années 2022 et 2023

Année de gestion	Dossiers traités	Marchés à résilier	Avis favorable de la DMP	Marchés suspendus	Marchés résiliés	Dossiers en cours de traitement
2023	118	217	109	19	79	13
2022	143	169	65	30	50	21

Source : DGMP

Le traitement des 118 dossiers reçus en 2023 a abouti à la résiliation de 79 marchés contre 50 en 2022, soit une hausse de 58%.

NB:

- **Marchés suspendus** : il s'agit des marchés dont la procédure de résiliation a été suspendue en raison de la conciliation des parties ; ce qui a abouti à l'exécution de ces marchés.
- **Marchés résiliés** : il s'agit des marchés dont la résiliation a abouti avec la prise d'un acte (arrêté ou décision).

PRODUCTION DES STATISTIQUES ET SUIVI DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.1. Au titre de l'élaboration des projets de Communication en Conseil des Ministres (CCM) relative aux marchés publics

Deux (02) projets de CCM relatives à la situation des opérations de passation des marchés publics ont été élaborés et transmis au Cabinet du Ministre chargé du Budget.

En plus de ces projets de CCM, il faut ajouter la production des états relatifs à la situation des marchés publics pour les différents ministères, à la fin de chaque semestre. Ces états retracent la situation des marchés approuvés, les délais de passation et la part des marchés attribués aux Petites et Moyennes Entreprises (PME) pour chaque ministère au cours d'un semestre donné.

1.2. Au titre du suivi des activités et des plans stratégiques

Dans le cadre du suivi des plans stratégiques et des activités de la Direction Générale des Marchés Publics, le rapport d'activités 2023 a été élaboré et des rapports de suivi ont été rédigés pour les plans stratégiques. En termes de plans stratégiques, il s'agit :

• du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) de la DGMP :

Un suivi régulier de la mise en œuvre du PAS 2023 à travers la production de rapports mensuels de suivi. Le projet de PAS 2024 a aussi été élaboré.

• du Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques (SDRF)

- Participation à la validation du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP) 20222025;
- Participation à l'élaboration de la matrice d'actions 2023 du SDRFP 2023-2025 et plan de décaissement 2023 :
- Suivi de la matrice d'actions 2023 du SDRFP 2022-2024 avec une situation à mi-parcours et une situation au 31 décembre 2023 :
- Participation de l'élaboration de la matrice d'actions 2024 du SDRFP 2023-2025.

• du Programme de Travail Gouvernemental (PTG) :

Dans le cadre du suivi du PTG 2023, la mise à jour mensuelle des matrices d'actions et des documents narratifs a été effectuée. A cette activité, il convient d'ajouter l'élaboration de la matrice d'actions 2023 et du plan de décaissement pour la gestion 2024 ;

• du Programme Economique et Financier (PEF) :

Au cours de la gestion 2023, 4 matrices de suivi de la mise en œuvre du Programme Economique et Financier (PEF) ont été produites.

• de la Reforme communautaire (UEMOA) :

Suivi de la matrice de mise en œuvre des reformes communautaires avec la production de preuves de réalisation lors des différentes revues ;

• de la Feuille de Route du Gouvernement (FRG) :

Elaboration du Projet de Feuille de Route et suivi trimestriel de l'état d'exécution physique et financière des projets et programmes prioritaires retenus.

1.3. Au titre de la production des statistiques relatives aux marchés publics

Au cours de l'année 2023, plusieurs activités de production de données statistiques ont été menées. Il s'agit :

- de la production de notes statistiques sur les procédures dérogatoires ;
- du traitement de requêtes externes de production de statistiques sur les marchés publics ;
- du traitement des données de la mission de contrôle a posteriori.

Ces activités sont indiquées dans le tableau ci-après :

Tableau 19: Situation des requêtes externes en 2023

N°	DATE DEMANDE	REFERENCE	OBJET	STRUCTURE
1	28/04/2023 12:46	03547/MBPE/2023/CAB-01/264 du 28/04/2023.	Définition des indicateurs de performance au titre du DPPD-PAP 2024-2026	Ministère des Finances et du Budget
2	16/11/2023 16:16	07199/MFB/DirCab-02/DPSE du 14/11/2023.	Désignation d'un point focal.	Cabinet du Ministère des Finances et du Budget
3	06/11/2023 13:14	06821/MEF/CAB/CT-TKB/maj du 03/11/2023	Bilan de la feuille de route 2023 et Elaboration de la feuille de route 2024	Cabinet du Ministère des Finances et du Budget
4	30/10/2023 12:08	06607/MFB/CAB/CT-AP/38 du 27/10/2023	Evaluation des Politiques et Institutions Nationales (CPIA) par la Banque Mondiale	Cabinet du Ministère des Finances et du Budget
5	10/08/2023 13:37	03000/MBPE/DGI/DLCD-SDL/sas/08- 2023 du 08/08/2023	Demande de collaboration en matière informatique dans le cadre du projet d'élargissement de l'assiette fiscale en Côte d'Ivoire.	Direction Générale des Impôts
6	26/07/2023 17:37	06726/MBPE/2023/CAB-01/264 du 26/07/2023.	Séance de travail sur le cadre de Performance, dans le cadre de l'élaboration du DPPD-PAP 2024-2026, le Mardi 1er Août 2023 à 15h30mn, à la salle de conférence du 11ème étage de l'immeuble SCIAM (Abidjan-Plateau).	Ministère des Finances et du Budget
7	18/07/2023 12:27	591_2023/CIPME/DG/iy du 12/07/2023.	Demande d'information, dans le cadre de l'étude sur l'ACCES A LA COMMANDE PUBLIQUE.	Côte d'Ivoire PME
8	27/06/2023 11:32	2002 / ANRMP/SG /SGA-EAI du26/06/2023.	Observations sur les rapports d'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2021.	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
9	02/05/2023 11:33	396-2023/CIPME/DG/MY du 19/04/2023.	Etude portant sur le dispositif d'accompagnement des PME dans l'accès à la commande publique.	Côte d'Ivoire PME
10	31/03/2023 10:14	0273/HABG/PDT/SG/DSE/ZA/2023 du 30/03/2023.	Demande de données et d'informations sur le cadre statistique de la mesure de la corruption dans notre pays.	Haute Autorité de Bonne Gouvernance
11	29/03/2023 09:04	0955/ANRMP/SG/SGA-DPF du 28/03/2023.	Evaluation de la prise en compte du genre dans la commande publique et élaboration de guide méthodologique.	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
12	21/03/2023 12:11	443/2023/MBPE/RFFIM/bs du 20/03/2023.	Elaboration de document de présentation du cadre de performance (DPCP) 2024-2026, au plus tard le lundi 27 mars 2023.	Responsable de la Fonction Financière Ministérielle du MFB
13	17/03/2023 16:46	432/2023/MBPE/RFFIM/bs du 17/03/2023.	Rapport annuel de performance 2022 (RAP) de notre ministère relatif au rapport d'activités du 2e semestre transmis par vos soins et des chiffres mis à ma disposition par la DGBF, en vue de recueillir vos observations.	Responsable de la Fonction Financière Ministérielle du MBPE

Source : DGMP

N°	DATE DEMANDE	REFERENCE	OBJET	STRUCTURE
14	07/03/2023 11:34	0627/ANRMP/SG/SGA-EAI du 07/03/2023.	Collecte de données relatives à la commande publique de Côte d'Ivoire sur les années 2021 et 2022.	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
15	13/02/2023 14:09	01137/MBPE/CAB-01/214 du 10/02/2023.	Décomposition des ressources CONAFIP par nature de dépenses et financement du plan d'actions 2023 du schéma directeur de la réforme des finances publiques (SDRFP).	Ministère des Finances et du Budget
16	22/12/2022 14:01	10124/MBPE/CAB-01/214 du 21/12/2022.	Préparation du bilan 2022 et du plan d'actions 2023 du schéma directeur de la réforme des finances publiques.	Ministère des Finances et du Budget
17	21/12/2022 12:26	10071/MBPE/2022/CAB01/145 du 20/12/2022.	Collecte de données en vue de l'amélioration des prestations de service des usagers de l'Etat.	Ministère des Finances et du Budget
18	09/12/2022 11:25	1855/2022/MBPE/DAF/SDB/bs du09/12/2022.	Rapport d'activités du 2nd semestre 2022.	Direction des Affaires Financières Ministère des Finances et du Budget

Source : SDS/DSE

La Sous-direction des Statistiques a traité diverses requêtes relatives aux demandes d'informations, d'avis sur les (DPPD-PAP, Rapport de performance du Programme Marchés Publics, Lettre d'engagement, Elaboration de documents etc.).

1.4. Au titre des autres activités

Il s'agit de participations à des ateliers ou séances de travail hors du Service :

- Participation à l'atelier organisé par la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (CN-MAEP), tenu le mercredi 26 avril 2023 à l'Hôtel Capitole, sis à Cocody - Riviera Golf. L'atelier avait pour objectif principal de procéder au lancement du processus d'élaboration du premier rapport d'étape de la Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'agissait de:
 - présenter la feuille de route du processus d'élaboration du rapport d'étape ;
 - échanger sur les outils de collecte des données (activités, indicateurs, etc.);
 - renforcer le cadre de dialogue multi-acteurs sur la gouvernance.
- Participation à un atelier de dissémination organisé par la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (CN-MAEP) tenu les 20 et 21 septembre 2023, à l'Hôtel La Forge, sis à Cocody – Angré 7^{ème} tranche. Il s'est agi de valider l'avant-projet du Rapport d'Etape élaboré au terme de la phase de collecte de données.
- Participation à un atelier de formation à la mise en place d'un cadre de production des statistiques en matière de lutte contre le blanchissement de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/ADM) tenu le 23 novembre 2023, au siège du Comité de Coordination des Politiques nationales LBC/FT/ADM.

PR 2 : ACTIVITES DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ACTEURS DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS

Les activités de formation sont résumées comme suit :

Séances de formation interne (voir annexe 2)

Il s'agit des formations à l'intention des cadres et agents de la DGMP. Elles sont réalisées par la DGMP et ses partenaires institutionnels, notamment l'ANRMP.

Au total, **quatorze (14) sessions** de formation organisées ont permis de renforcer les capacités de **trois cent soixante-cinq (365)** cadres et agents de la DGMP.

Ces sessions ont porté notamment sur le leadership féminin, le STEP, système en ligne de planification, d'enregistrement et de suivi du processus de passation des marchés financés par le Groupe de la Banque Mondiale, les procédures de passation des marchés publics à l'intention des nouveaux agents, la formation des formateurs pour le renforcement des capacités des dirigeants de PME en matière de marchés publics, l'élaboration des cahiers des charges de projets informatiques, la maîtrise de l'outil informatique, de l'applicatif de gestion des Ressources Humaines au sein de la DGMP et de l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

Les 365 acteurs formés lors des séances de formation en interne au titre de l'exercice 2023 comprennent **91 femmes** et **274 hommes**.

L'évaluation des formations organisées par la DGMP à l'intention des acteurs internes a enregistré un **taux de satisfaction** des participants de **95,01%**.

Séances de formation externe (voir annexe 2)

Il s'agit des formations à l'endroit des acteurs externes initiées par la DGMP ou sollicitées par les acteurs externes du système des marchés publics.

Au cours de l'exercice budgétaire 2023, quarante (40) sessions de formation externe ont été organisées au profit de mille quatre cent soixante-trois (1 463) acteurs externes dont mille cent treize (1 113) Gestionnaires de crédits, cent soixante-trois (163) Opérateurs économiques et cent trente-sept (187) autres acteurs formés ou sensibilisés sur la question des marchés publics lors de conférences, forums.

La formation des acteurs externes a concerné 431 acteurs féminins et 1 029 acteurs masculins.

Les séances de formation à l'endroit des acteurs externes des marchés publics sont initiées par la DGMP ou sollicitées par les acteurs eux-mêmes (formation à la carte).

Notons qu'au cours de l'année 2023, un accent particulier a été mis sur la formation pratique des Gestionnaires de crédits et des acteurs en charge des marchés publics de différentes autorités contractantes à l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

En effet, l'avènement de la version 2 de l'applicatif lancé en cours d'année contraint dorénavant ces acteurs à mettre en œuvre toutes les opérations de marchés publics via le SIGOMAP.

L'évaluation des formations externes a enregistré, un **taux de satisfaction** de **91,4**% pour 1 463 participants.

Tableau 20 : Répartition des acteurs externes formés par types de structures

N°	TYPES STRUCTURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS				
IN	TIPES STRUCTURES	Femmes	Hommes	Total		
1	Institutions	01	07	08		
2	Ministères	73	153	226		
3	Etablissements Publics Nationaux (EPN)	65	121	186		
4	Société d'Etat (SODE) et Autorités Administratives Indépendantes (AAI)	37	73	110		
5	Collectivités territoriales	95	379	474		
6	Projets	58	142	200		
7	Opérateurs économiques	72	137	209		
8	Société civile	33	17	50		
	TOTAL	434	1 092	1 463		

Source: DGMP

Le tableau ci-dessus présente les sessions de formation par types de structures.

Ainsi, 32,4% des acteurs formés sont issus des Collectivités territoriales, 15,4% des Ministères, 13,7% des Projets, 12,7% des EPN, 7,5% des SODE et assimilés, 0,5% des Institutions, 14,3% des Opérateurs économiques et 3,4% de la Société civile.

Le renforcement des capacités des Collectivités, sur le SIGOMAP notamment, est une satisfaction dans la mesure où cette cible n'ayant jamais eu à pratiquer le SIGMAP, entrait en contact pour la première fois avec un applicatif de gestion électronique des marchés publics.

Tableau 21 : Répartition des acteurs externes formés par types d'entreprises

N°	TYPES D'ENTREPRISES	N	OMBRE DE PARTICIPAN	TS	
IN	TIFES D ENTREPRISES	Femmes	Hommes	Total	
1	Grandes entreprises	00	00	00	
2	PME	72	137	209	

Source : DGMP

Au cours de l'année 2023, un point d'honneur a été mis sur l'amélioration de la participation des PME aux marchés publics avec la **formation de 209 dirigeants ou représentants de dirigeants de PME**.

Tableau 22: Répartition des acteurs externes formés par zones géographiques

N°	ZONES GEOGRAPHIQUES	NOMBRE DE PARTICIPANTS				
IN	ZONES GEOGRAPHIQUES	Femmes	Hommes	Total		
1	Abidjan	375	823	1 198		
2	Intérieur du pays	152	476	628		
NOMBI	RE TOTAL D'ACTEURS EXTERNES FORMES	434	1 029	1 463		
NOMBI	RE DE CADRES ET STAGIAIRES FORMES EN INTERNE	91	274	365		
	TOTAL DES ACTEURS FORMES	525	1 303	1 828		

Source : DGMP

En 2023, au total mille huit cent vingt-huit (1 828) acteurs ont été formés dont 525 femmes soit 28,7% des participants et 1 303 hommes soit 71,3% des participants.

Notons que les **365 acteurs internes** et les **1 463 acteurs externes** formés représentent respectivement **19,97%** et **80,03%** du nombre total des acteurs formés en 2023.

Aussi, la répartition des formations par zones géographiques en 2023 indique que 1 198 acteurs ont été formés à **Abidjan**, soit un taux de **65,5% des participants** et 628 acteurs formés à l'intérieur du pays, soit un taux de **34,5% des participants**.

Comparativement à 2022 :

- 365 acteurs internes formés en 2023 contre 257 en 2022, soit une **augmentation de 42,02**% du nombre d'acteurs internes formés :
- 1 463 acteurs externes formés en 2023 contre 2 226 en 2022, soit une diminution de 34,28% du nombre d'acteurs externes formés. Cette diminution s'explique par l'annulation des sessions de formations à l'endroit des Collectivités territoriales suite au réaménagement des dates des élections régionales;
- 346 acteurs formés en 2023 au SIGOMAP contre 25 en 2022, soit une augmentation de 1284% du nombre d'acteurs formés au SIGOMAP. Cette importante augmentation s'explique par la mise en exploitation de la version 2 du SIGOMAP qui contraint tous les acteurs des marchés publics à réalisées leurs opérations dans le SIGOMAP;
- 1 169 acteurs formés dans le District d'Abidjan en 2023 contre 1 988 en 2022, soit une **diminution de 39,74%** du nombre d'acteurs formés ;
- 628 acteurs formés en régions en 2023 contre 495 en 2022, soit une augmentation de 26,87%;
- 525 acteurs féminins formés en 2023 contre 675 en 2022, soit une diminution de 22,22%.

L'évaluation des formations réalisées au cours de l'année 2023 a enregistré un **taux de satisfaction global** des participants de **92,67%**. Ce taux de satisfaction maintenu au-dessus du taux de référence de **80%**.

Notons que le pourcentage de participation des femmes aux formations, même s'il est en hausse, demeure relativement faible en 2023.

Nous suggérons que les formations soient adressées tant aux femmes qu'aux hommes dans des proportions davantage importantes, en vue d'encourager la participation des femmes.

Des séances de formations à l'intention des acteurs internes sont nécessaires. Ceux-ci bénéficieront de connaissances suffisantes et utiles sur les procédures de passation de marchés et sur le SIGOMAP.

La formation contribuera à une parfaite maîtrise des différents outils des marchés publics.

Séances de formation sur le SIGOMAP

Formations pratiques pour outiller les Gestionnaires de crédits à l'utilisation du Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics (SIGOMAP).

PR3: ACTIVITES D'INFORMATION DES ACTEURS DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS (ACTIVITES DE COMMUNICATION)

Les activités de communication au titre de la gestion 2023 ont été marquées par le lancement officiel, le 25 juillet 2023, de la mise en exploitation du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) et la mise en œuvre du Plan de communication y relatif. A cet effet, divers éléments de communication dont les tutoriels ont été élaborés et diffusés.

Afin de consolider sa position majeure dans le domaine de la communication publique, consacrée par les deux (2) prestigieux prix CAIDP remportés au cours de la gestion 2022, la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a procédé en 2023, à l'amélioration significative de son site internet à travers « un relooking général » pour offrir plus de convivialité et d'attrait aux visiteurs et internautes. Cette réforme a permis d'enregistrer un nouveau record de 59 858 visiteurs en 2023 contre 34 307 en 2023. Soit une progression de 25 551 de nombre de visiteurs supplémentaires, représentant un taux de 74,48%. Dans cette optique la traduction multilingue du site internet en version anglaise a été initiée et est en cours de finalisation ; ceci en vue de poursuivre la dynamique.

Au plan stratégique, les capsules de la saison 2 de l'émission « Comprendre les marchés publics » ont été diffusées sur les chaines de télévision et les autres canaux au cours de la gestion 2023. Ces capsules ont été visualisées par nombre significatif de 9 252 328 téléspectateurs et internautes pour cette activité de communication grand-public. Les capsules de la saison 3 sont en cours de diffusion.

Le reste des missions de la Sous-Direction de la Communication a consisté en la mise en œuvre des activités régaliennes en matière de communication externe, interne et de relations publiques, conformément à la Politique de communication de l'organe de contrôle des marchés publics.

1. Activités de communication externe et de relations publiques

Tableau 23: Publication d'informations sur le Site internet

N°	TYPE D'ELEMENTS COMMUNIQUES OU ECHANGES	NOMBRE	OBSERVATIONS
1	Résultats d'appels d'offres publiés	1 406	
2	Avis d'appels d'offres diffusés	492	
3	Publication des marchés de gré à gré accordés	361	2 787 informations des marchés diffusés
4	Publication des marchés approuvés	339	via le Site internet de la DGMP
5	Publication des avenants autorisés	115	
6	Publication des marchés résiliés publiés	74	
7	Articles de presse diffusés	70	
8	Plans de passation de marchés publiés	2	1ère et 2ème versions
9	Présentation du BOMP	52	
10	Diffusion de nouveaux textes	1	Arrêté du 07 mars 2023 portant organisation de la DGMP
	TOTAL	2 912	

Source : DGMP

Au cours de l'année 2023, les activités de mise en ligne d'informations ont permis de diffuser au total 2 912 informations relatives aux marchés publics et aux activités menées par la DGMP.

Tableau 24 : Accès et visibilité du site Internet

N°	TYPE D'ELEMENTS	NOMBRE	OBSERVATIONS
1	Visiteurs du site au 1er trimestre	12 901	
2	Visiteurs du site au 2e trimestre	12 500	Evolution progressive des visites des
3	Visiteurs du site au 3e trimestre	16 952	internautes
4	Visiteurs du site au 4e trimestre	17 505	
Visite	urs du Site Internet de la DGMP au titre de la gestion 2023	59 858	

Source : DGMP

Le relookage du Site internet et le référencement de niveau 1 s'est traduit un chiffre record de 59 858 visiteurs pour l'année 2023 contre 34 307 pour l'année 2022. Soit une évolution en nombre de 25 551 internautes ce qui représente un taux d'évolution de 74,48 %. Ces résultats pourront être significativement améliorés avec la version multilingue du site internet prévue pour 2024.

Par ailleurs, un couplage du site internet avec la communication digitale à partir des réseaux sociaux permettra d'optimiser la visibilité et accroître substantiellement le nombre de visiteurs.

Tableau 25: Gestion du Bureau Accueil

N°	TYPE ECHANGES	NOMBRE
1	Accueil des clients via appels téléphoniques	17 640
2	Accueil physique des clients	16 074
Tota	des visiteurs (clients) du Bureau d'Accueil de la DGMP au titre de la gestion 2023	33 714

Source : DGMP

33 714 usagers-clients ont bénéficié des services du Bureau Accueil, notamment 17 640 par voie téléphonique et 16 074 visiteurs accueillis physiquement au siège de l'organe de contrôle à la Riviera-Bonoumin. Le taux de satisfaction très favorable des usagers-clients, est chaque année attestée par les constats du tiers certificateur, SGS Côte d'Ivoire, au cours des différentes missions d'audits externes. Ce qui fait du Bureau Accueil une vitrine pour la DGMP.

Par ailleurs, un dispositif a été mis en place afin de faire du Bureau Accueil un véritable Pôle de communication de première ligne. A cet effet, le Bureau est pourvu mensuellement de gadgets de communication.

Ainsi, au cours de la gestion 2023, le Bureau Accueil a distribué aux visiteurs **6 000** flyers et dépliants sur les marchés publics en général et sur le SIGOMAP en particulier.

Tableau 26 : Gestion du Webmail professionnel de la DGMP

N°	TYPE D'ELEMENTS COMMUNIQUES OU ECHANGES	NOMBRE
1	Envoi du BOMP électronique aux abonnés	62 712
2	Demandes relatives au BOMP	78
3	Réclamations BOMP	21
4	Réponses données aux réclamations BOMP	21
5	Demandes d'informations sur les marchés publics	62
6	Demande de stage, de formation ou d'emploi	6
Total mails au titre de la gestion 2023		62 900

Source : DGMP

62 900 informations ont été échangées à partir du Webmail. Ce qui fait du Webmail un canal important d'information pour la DGMP. Ces informations portent en général sur la gestion du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP). Celles-ci ont trait à la gestion des abonnés.

Tableau 27 : Diffusion de la saison de « Comprendre les marchés publics »

N°	CANAUX DE DIFFUSION	AUDIMAT DES CAPSULES
1	NCI	4 692 240
2	RTI 1	4 555 040
3	YouTube DGMP	406
4	Abidjan.net	1 963
5	Visualisation des capsules au bureau d'accueil au cours du dernier trimestre	2 679
	Nombre total de visualisation (audimat) des capsules	9 252 328

Source : DGMP

A partir des données d'analyse des audiences TV et Radio en Côte d'Ivoire en 2023 de médiametrie.fr en date du 10 octobre 2023, et de la visualisation des capsules sur les chaînes YouTube de la DGMP et d'Abidjan.net (partenaire de diffusion des informations marchés de la DGMP) les capsules diffusées ont eu **une audience totale de 9 252 328 vues.** Ce qui est significatif en termes de communication de masse.

Par ailleurs, l'autorisation et l'usage des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) permettront de franchir un cap. Ceci pour marquer l'engagement de la DGMP dans la dématérialisation du service public à travers l'adoption de la communication digitale.

Tableau 28: Communication sur le SIGOMAP

N°	Publications SIGOMAP : tout support confondu	Nombre de diffusion / vues
1	Mailing SIGOMAP aux acteurs des marchés publics	1 206
2	Site Internet (2 derniers trimestres)	34 457
3	BOMP physique	3 076
4	Kakemonos digitaux	449
5	Bureau accueil	8 037
6	Relais presse sur le lancement du SIGOMAP	499 419
7	Chaînes YouTube	1 367
	Nombre total diffusion de l'information sur le SIGOMAP	548 011

Source : DGMP

Les activités de communication réalisées sur le SIGOMAP depuis le lancement officiel de l'applicatif donne un chiffre de diffusion de **548 011** vues. Cette campagne de communication a fortement bénéficié de la contribution des relais presse mis en place au lancement du SIGOMAP.

Au titre de la communication externe, 2023 a donc été marquée par la diffusion de l'épisode de l'émission « Comprendre les marchés publics » à un public de 9 252 328 téléspectateurs et internautes. Au cours de la même année le site internet de la structure de contrôle des marchés publics a diffusé 548 011 informations sur le SIGOMAP et accueilli un nombre de visiteurs record de 59 858, soit une hausse de 25 551 internautes représentant un taux de progression significative de 74,48 %.

Les autres chiffres des activités de communication externes témoignent de la dynamique enregistrée au cours de l'exercice écoulé :

- 62 900 informations échangées par le canal du Webmail de la DGMP ;
- 33 714 usagers-clients reçus au niveau du Bureau Accueil;
- 4 050 participants enregistrés au cours des activités de relations publiques;
- 2912 informations diffusées à partir du Site Internet.

2. Activités de production et de diffusion

Tableau 29 : Gestion du Bulletin Officiel des Marchés Publics

N°	TYPE D'ELEMENTS COMMUNIQUES OU ECHANGES	NOMBRE			
1	Avis d'appels d'offres diffusés	2 105			
2	Avis de Procédures Simplifiées à compétition Ouverte (PSO)	188			
3	3 Résultats d'appels d'offres publiés au cours de l'année 2023				
4	Publication des marchés de gré à gré accordés	1 037			
5	Publication des avenants autorisés	393			
6	6 Publication des marchés approuvés				
7	Publication des marchés résiliés publiés	327			
9	Décisions de l'ANRMP	232			
	Nombre total d'informations diffusées dans le BOMP				

Source : DGMP

Au total, **8 329 informations** ont été **diffusées par le** canal du **BOMP à travers 52 numéros**, au cours de la gestion 2023. Les avis d'appel d'offres se chiffrent à **2 293** annonces contre **2 182 annonces en 2022**. Soit une progression **de 4,8 %.**

Tableau 30 : Conception, production et diffusion de documents

N°	TYPE DE DOCUMENTS	NOMBRE				
1	1 Exemplaires physiques du BOMP produits et diffusés					
2	Dépliant sur les 7 décrets	800				
3	Flyers : Présentation de la DGMP	2 500				
4	Dépliant de présentation du SIGOMAP	3 000				
5	5 Flyer inscription des Opérateurs économiques au SIGOMAP					
6	6 Flyers : Comment participer à un appel d'offres					
7	7 Fiche d'abonnement au BOMP					
8	8 Fiche d'inscription des visiteurs au stand de la DGMP					
9	9 Fiche de satisfaction-visiteur					
10	Flyer inscription des acteurs publics au SIGOMAP	1 000				
11	Chemise cartonnée DGMP	6 000				
12	12 Chemise cartonnée MARCHE					
	Nombre total de documents produits et distribués 33 502					

Source : DGMP

La gestion 2023 a été caractérisée par une forte production de **33 502 documents de communication** pour satisfaire les besoins de communication de la DGMP.

Ceux-ci portent sur les exemplaires du Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) pour un total de 6 152 exemplaires, soit 512 exemplaires en moyenne par mois.

Divers autres documents (dépliants, flyers, fiche d'abonnement au journal, fiche de mesure de la satisfaction des visiteurs de la DGMP) ont été également produits et diffusés, pour soutenir les activités de communication internes, externes et de relations publiques de la DGMP, notamment lors du lancement du SIGOMAP, des Journées Portes Ouvertes (JPO) de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), des Journées Nationales du Partenariat (JNP) et lors des rencontres avec les partenaires et acteurs des marchés publics.

PS1: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tableau 31 : répartition du personnel par service

NI	DIRECTION / SERVICE		2022	2023		Variation
N	DIRECTION/ SERVICE		Proportion	Effectif	Proportion	valeur
1	Direction Générale	22	5,14	31	6,43	09
2	Service des Ressources Humaines	0	0	06	1,24	06
3	Service Financier et des Moyens Généraux	0	0	06	1,24	06
4	Service Central du Courrier	24	5,60	35	7,26	11
5	C2D	0	0	80	1,65	08
6	Service Extérieur	0	0	02	0,41	02
7	Service Social		0	03	0,62	03
8	DRRP		6,30	29	6,01	02
9	DPO		18,45	89	18,46	10
10	DSE		5,60	24	4,97	0
11	DSI		8,41	67	13,9	31
12	DRMP	96	22,42	110	22,82	14
13	DFCQ	43	10	53	10,99	10
14	Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux		2,57	0	0	-11
15	·		1,40	09	1,86	03
16	Mise à disposition		1,86	10	2,07	02
17	En instance d'affection	52	12,14	0	0	52
	TOTAL	428	100	482	100	12,6

Source : DGMP

<u>NB</u>: En 2023, le Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux a été scindé en deux : le Service des Ressources Humaines et le Service Financier et des Moyens Généraux.

L'effectif de la Direction Générale des Marchés Publics est reparti en dix-sept (17) entités.

En 2023, la DGMP a procédé à la création de nouveau service tel que le Service des Ressources Humaines, le Service financier et des moyen Généraux, le Service Social, la cellule de Gestion des Opérations du Contrat de Désendettement et de développement (C2D) et le Service extérieur.

Cinquante-quatre (54) nouveaux agents ont intégré la DGMP en 2023, d'où l'augmentation de l'effectif total.

Tableau 32: Répartition du personnel par grade et par catégorie groupes d'emploi

	2022		20)23	\(\(\)	
CATEGORIE	Effectif (A)	Proportion	Effectif (B)	Proportion	VARIATION (%) (B-A)/A*100	
Cadres	258	60,28	289	59,96	12,0	
Agents d'appui	125	29,21	142	29,46	13,6	
Secrétaires	26	6,07	31	6,43	19,2	
Contractuels	19	4,44	20	4,15	5,3	
TOTAL	428	100	482	100	12,6	

Source : DGMP

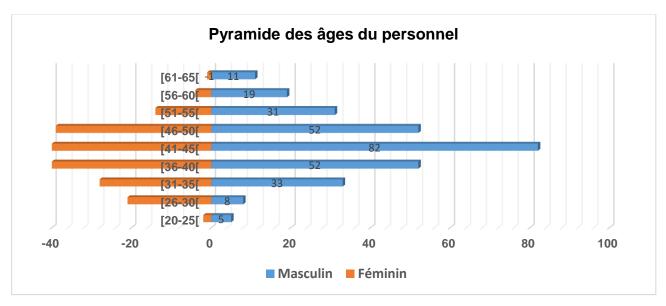
La répartition du personnel par grade et par catégories groupes d'emploi montre que la Direction Générale des Marchés Publics comprend plus de cadres que d'agents d'appui.

Tableau 33 : Répartition du personnel par sexe et par âge (pyramide des âges)

CLASSE D'AGE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
[20-25[5	2	07
[26-30[8	21	29
[31-35[33	28	61
[36-40[52	40	92
[41-45[82	40	122
[46-50[52	39	91
[51-55[31	14	45
[56-60[19	4	23
[61 -65 [11	1	12
TOTAL	293	189	482
%	60,78	39,21	100

Source : DGMP

Ce tableau fait ressortir que l'effectif de la DGMP compte plus d'hommes que de femmes.



La pyramide ressort que le personnel est concentré dans la tranche d'âge de 36 ans à 50 ans, soit 63,4% de l'effectif de la DGMP et dans les cinq années à venir plus de 12 personnes sont susceptibles d'être à la retraite.

1. Activités de production et de gestion des actes administratifs relatifs au personnel

Tableau 34 : Point des actes administratifs (congés, décès...)

ACTES ADMINISTRATIFS	TOTAL
Certificat de cessation de service (congé annuel)	321
Autorisation d'absence	282
Attestation de présence	274
Arrêt de travail	152
Certificat de prise de service	102
Attestation de travail	97
Certificat de reprise (congé annuel)	38
Ordre de mission	23
Certificat de cessation de service (congé de maternité)	09
Note d'affectation / note de service	06
Certificat de reprise (congé de maternité)	00
Congé maladie	00
Certificat de non-jouissance de congé annuel	00
TOTAL DOCUMENTS ELABORES	1 304

Source : DGMP

Les demandes de congés annuels sont plus nombreuses que les autres demandes d'actes administratifs, soit près de 25% des dossiers traités.

ACTIVITES SOCIALES

Point des Prestations Sociales (Visites Organisées, Actions Sociales, Dons etc.)

ACTIVITES SOCIALES	NOMBRE		
1-Tournées du Service Social dans les Services et Directions de la DGMP	Tous les services et Directions de la DGMP siège		
2-Visites aux agents malades et grands malades	11 visites : > 04 Visites à domicile > 08 Visites en milieu hospitalier		
3-Accompagnement et suivi en urgence d'agents au Centre Médical Traoré Seydou	03 agents		
4-Ecoute des usagers	Agents de la DGMP		
5-Visite inopinée suivie de cadeaux d'anniversaires	6 agents		
6-Appels téléphoniques	Plus de 25 agents en arrêts maladies à Abidjan et dans les Directions Régionales et quatre (04) femmes en congés de maternité		
7-Don du DGMP	Urgence Médicale relative à un (01) agent victime de AVC et ayant subi une intervention chirurgicale		
8-Activités de sensibilisation du personnel de la DGMP	1-Sensibilisation du p féminine sur l'Hygiène en milieu de travail 2- Sensibilisation sur la Santé par les fruits et légumes (en prélude à formation sur la santé du personnel de la DGMP) 3-Séance de Dépistage contre le cancer du sein et du col de l'utérus la femme au profit du personnel féminin (organisée par le Centre Mé Traoré Seydou) 4- Sensibilisation sur le dépistage du cancer de la prostate chez l'ho au CNRAO CHU de Cocody (motivation du personnel masculin)		
9-Actions sociales (Assistances)	13 événements malheureux assistés > 11 cas de décès d'ascendants > 01 cas de décès descendant, > 01 cas de décès de conjoint 05 événements heureux assistés > 05 Mariages > Suivi de dossier de pension de retraite d'un (01) agent admis à for valoir ses droits à la retraite	faire	
10-Participation aux formations sur le genre	 Suivi de dossier pour 1^{er} mandatement d'un (01) nouvel agent Participation au séminaire de formation en genre des responsables planification et suivi-évaluation Participation à la cérémonie de clôture du projet « Finances 	oles de	
11-Activités festives	Publiques, je participe » Participation à l'organisation de la Noël magique de la DGMP (1 édition)	ère	

Source : DGMP

PS3: GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION

1. Activités de réalisation d'études

Tableau 35 : Point des études informatiques réalisées au titre de l'année 2023.

			ET	AT
N° DATE		ETUDE (thème ou libellé)	EN COURS	FINA- LISEES
1	10/01/2023	Cartographie de la DSI	х	
2	10/07/2023	Note technique Actualisation Schéma Directeur Informatique DGMP - 2023		X
3	18/07/2023	Etude d'opportunités Solutions Microsoft		х
4	24/08/2023	Etude d'opportunités mise en place d'une SOFWARE FACTORY à la DGMP		х
5	25/08/2023	Etude d'opportunités mise en place d'un logiciel de GRH à la DGMP		х
6	26/09/2023	Note technique sur l'installation des onduleurs		х
7	02/10/2024	Elaboration de la Fiche technique Processus Gestion du Système d'Information	х	
8	02/10/2024	Assistance à élaboration des procédures des activités des sous-directions de l'Administration du SIGOMAP (SDAS), de l'Exploitation des Applicatifs (SDEA).	х	
9	02/10/2024	Assistance à élaboration des procédures des activités de la Sous-Direction de l'Infrastructure et du Réseau (SDIR)	х	
10	02/10/2024	Élaboration des procédures des activités de la Sous-Direction des Etudes et des Développements Informatiques (SDEDI)	X	
11	05/01/2024	TDR Elaboration du module de supervision des opérations du SIGOMAP	х	
		TOTAL	6	5

Source : DGMP

Sur 11 études identifiées, 5 ont été réalisées et 6 sont en cours de réalisation.

2. Activités de développement et de maintenances d'applicatifs

2.1. Activités de maintenance et de tests réalisées au titre de l'année 2023

N°	Date	Activités	Nombre de requêtes reçues	Nombre de scripts élaborés	Nombre de patchs transmis
1	2023	Maintenance évolutive et corrective du SIGMAP	824	902	824
2	2023	Maintenance évolutive et corrective du SIGOMAP V1	683	724	683
3	2023	Réalisation des tests du SIGOMAP V2	NA	NA	NA

2.2. Activité de développement réalisée au titre de l'année 2023

N°	Date	Activités	Nombre de courriers reçus dans le module	Nombre de courriers transmis dans le module
1	2023	Conception et réalisation d'interface entre le module courrier et l'application émeraude	681	1 218

1. Activités de maintenance du parc informatique

Tableau 47 : Point des interventions de maintenance réalisées au titre de l'année 2023

	TYPE DE MAINTENANCE	INTERVENTION					
N°	(Logicielle, infrastructure, réseau)	Туј	ре	Nombre	Observations		
	(Logiciene, mirastructure, reseau)	Curatif	Préventif	total	Observations		
1	Matériel (UC, imprimante, etc.)	1 050	30	1 080			
2	Réseau (câblage, équipement, internet)	62	25	87			
3	Logiciel (SE, antivirus, applicatifs, etc.)	780	45	825			
4	Téléphone	364	0	364			
	TOTAL	2 256	100	2 356			

Source : DGMP

2. Activités de gestion de la salle serveur, du data center et construction d'infrastructures 2.1 Activités de gestion de la salle serveur

Désignation	Activités menées	Observations
	Installation de thermomètre	Fonctionnel
Travaux de céaurication	Installation de détecteur d'incendie	En cours
Travaux de sécurisation	Pose de tuyaux d'évacuation de gaz	En cours
	Installation de bombonne de gaz	En cours
Installation de	Remplacement, configuration et mise en service du second serveur de la Banque de Données des Prix de Référence (BDPR)	Fonctionnel
nouveaux serveurs	Installation, configuration et mise en service du serveur de gestion des ressources humaines de la DGMP	Fonctionnel

2.2 Activités de gestion des data center

Désignation	Applicatifs hébergés	Activités menées		
Data center de la SNDI	SIGMAP	Suivi de la maintenance en liaison avec		
Data center de la SNDI	SIGOMAP V1	l'équipe technique la SNDI		
Data center de la DGBF	SIGOMAP V2	Suivi de la maintenance en liaison avec		
Data center mutualisé du Ministère des Finances et du Budget	Réplique et sauvegarde de SIGOMAP V2	l'équipe technique la DSIB/DGBF		
Data center de la DGMP	Phase de projet			

2.3 Construction d'infrastructures réseaux, téléphoniques et communications

Désignation	Activités menées	Observations
Interconnexions de sites	Interconnexion du bâtiment principal au bâtiment annexe par Faisceaux Hertziens	Fonctionnelle
interconnexions de sites	Mise en place d'une liaison spécialisée de 100 Mo entre le bâtiment annexe et la Tour F (DGBF-Plateau)	Fonctionnelle
Call center (centre d'appels)	Mise en service d'un N° vert 800 200 37 pour le centre d'appels dédié aux usagers du SIGOMAP	Fonctionnel
Déploiement d'écrans de projection	Installation et configuration de sept (07) écrans de projection	Fonctionnel
Déploiement de kakemonos	Installation et configuration de dix-neuf (19) kakemonos	Fonctionnel

1. Activités d'exploitation du SIGOMAP

Le service de l'exploitation mène plusieurs activités à savoir :

- la création des comptes ;
- la saisie de budgets ;
- la réservation et dé réservation des crédits ;
- la gestion des Bugs au niveau du SIGOMAP V1 et V2;
- la création des structures hors SIGOBE.

Synoptique des activités

Tableau 36 : Point des activités d'exploitation du SIGOMAP

N°	Activités	Nombre
1	Comptes utilisateurs SIGOMAP	735
2	Comptes utilisateurs entreprises	1357
3	Adhésions entreprises	1187
4	Sociétés d'Etat	145
5	Projet des Ministères	183
6	Régie des Ministères	47
7	Saisie de budget (Projet, Régie et SODE)	375

Source : DGMP

Gestion des bugs SIGOMAP à la date du 31 décembre 2023

Tableau 49 : Point des bugs au 31 décembre 2023

N°	Statut des bugs	Nombre
1	Résolus et clôturés	661
3	Traitement en cours	16
4	En attente d'information	16
TO	TOTAL	

Source : DGMP

2. Activités d'assistance aux acteurs des marchés publics pour l'exploitation du SIGOMAP

• Description de l'activité d'assistance aux acteurs des marchés publics pour l'exploitation du SIGOMAP

L'activité d'assistance aux acteurs des marchés publics pour l'exploitation du SIGOMAP a porté sur une assistance à deux (2) niveaux :

- Une assistance de premier niveau assurée par les agents du CALL Center qui ont à charge de recenser les préoccupations et requêtes posées par les usagers du SIGOMAP et apporter des réponses. A ce niveau, une première assistance est apportée si la requête posée n'est
- Une assistance de deuxième niveau est assurée par les agents SIGOMAP qui consiste à assister les usagers (par voie téléphonique, par vidéoconférence ou en présentielle) dans la prise en compte de leurs opérations dans le SIGOMAP. En cas de difficultés majeures rencontrées dans la prise en compte des opérations des acteurs, le service en charge de l'exploitation du SIGOMAP est saisi pour une prise en charge poussée.

Tableau 37 : Point de l'assistance aux usagers des applicatifs de la DGMP

N°	Types applicatifs	Type d'usagers	Type d'assistance	Nombre
1	BDPR Banque de Données des Prix de Références	Acteurs internes et externes	 Faire le suivi de l'utilisation de l'applicatif; Assistance à l'utilisation de l'applicatif. 	Ce sont six cent quatre-vingt-quinze (695) utilisateurs de soixante et un (61) structures qui y sont inscrits dont : quarante-sept (47) Autorités Contractantes, trois (03) Structures de Contrôle et onze (11) Maitres d'œuvre
2	Applicatif de Gestion du Courrier	Acteurs internes	 Faire le suivi de traitement des requêtes dans le système Aider les acteurs à renseigner les événements correctement dans le système Informer et former les utilisateurs Interpellation des chargés de traitements de dossiers Recenser les besoins et les défaillances constatées dans l'utilisation de l'applicatif Assurer le bon fonctionnement de l'applicatif Assister les agents en difficultés à l'utilisation 	Chargés d'études Attachés de direction ; Secrétaires de direction ; Personnel d'appui
3	ONBASE	Acteurs internes	 Assistance à l'utilisation de l'applicatif Assurer le bon fonctionnement de l'applicatif Recueil des difficultés liées à l'utilisation 	Agents du service de la documentation

Source : DGMP

ACTIVITES DES DIRECTIONS REGIONALES DES MARCHES PUBLICS

1. Présentation et missions des Directions Régionales des Marchés publics

1.1 Historique et missions des Directions régionales

Les Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP) ont été créées à partir de l'année 2002, pour déconcentrer la fonction « marchés publics » gérée jusqu'à cette époque par la Direction des Marchés Publics, structure centrale basée à Abidjan. Elles assurent la mission de contrôle en région dans le système des marchés publics conformément aux dispositions de l'article 16 de l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics. D'une manière générale, elles veillent au respect de l'obligation de passer marché dans leurs zones de compétence.

Les missions prioritaires confiées aux Directions Régionales des marchés publics sont résumées comme suit :

- faire respecter les dispositions du Code des marchés publics en région ;
- apporter l'appui technique nécessaire aux structures locales assujetties au Code des marchés publics, en vue du respect de l'obligation de passer marché au regard du Code des marchés Publics :
- former les acteurs locaux (administrateurs de crédits délégués, ordonnateurs, collectivités territoriales et opérateurs économiques, etc.) aux procédures des marchés publics.

Dans l'accomplissement de ses missions, les Directions Régionales des marchés publics ont pour tâches quotidiennes :

- la validation des plans de passation des marchés (PPM);
- la validation des Dossiers d'Appels d'Offres (DAO);
- le contrôle de la phase de passation et d'attribution des marchés publics ;
- la validation et la numérotation des projets de marchés :
- la validation des dossiers d'approbation ;
- l'instruction des demandes de procédures dérogatoires (marchés de gré à gré, appel d'offres restreints, conventions, etc.) et de résiliation ;
- la formation des acteurs des marchés publics.

Le décret n°2021-800 du 08 décembre 2021 organisant le Ministère en charge du Budget, prescrit que la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) compte 12 Directions Régionales des Marchés Publics (DRMP). Cependant, au titre de l'année 2023, ce sont 9 DRMP qui étaient fonctionnelles. Ce sont :

- 1. DRMP Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou),
- 2. DRMP Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan nord),
- 3. DRMP Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan sud),
- 4. DRMP Vallée du Bandama (Bouaké),
- 5. DRMP Sassandra-Marahoué et Woroba Est (Daloa).
- 6. DRMP Savanes (Korhogo),
- 7. DRMP Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man),
- 8. DRMP Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pedro),
- 9. DRMP Lacs (Yamoussoukro)

La localité entre parenthèses est le siège de chaque DRMP.

1.2 Champ d'action des Directions régionales (régions administratives)

Les 9 Directions Régionales se déploient à travers les différents districts, conseils régionaux, départements et les communes sur l'ensemble du territoire ivoirien. Elles occupent ainsi une position centrale dans le processus des marchés publics conclus au sein de ces circonscriptions. En outre, ces Directions Régionales sont chargées de contrôler les marchés conclus au sein des Etablissements Publics Nationaux (EPN), des Sociétés de Développement (SODE) et des projets respectifs dans les zones relevant de chaque Direction Régionale.

2. Gestion des opérations de passation des marchés en régions

2.2. Opérations de passation des marchés

Le tableau ci-dessous présente les opérations de passation de marchés en nombre et montant dans les différentes Directions Régionales.

Tableau 38: Différents types d'opération de passation de marchés en nombre et montant par DRMP

DIRECTION REGIONALE	Procédure Clas	Procédure Classique		Procédure simplifiée		Procédure dérogatoire		TOTAL	
DIRECTION REGIONALE	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	
Comoé Nord et du Zanzan	147	8,4	0	0	0	0	147	6,78	
(Abengourou)	8 703 058 909	7,98	0	0	0	0	8 703 058 909	7,2	
Lagunes, Abidjan Nord	234	15	0	0	4	6	238	12	
(Abidjan-Nord)	10 650 750 249	11	0	0	42 767 612	1	10 693 517 861	10	
Lagunes, Abidjan Sud et	197	12	168	47	1	2	366	18	
Sud Comoé (Abidjan-Sud)	10 401 456 719	10	2 609 302 000	59	60 919 577	1	13 071 678 296	12	
Vallée du Bandama	190	12	16	5	3	5	209	10	
(Bouaké)	9 851 256 919	10	730 103 703	16	539 000 000	7	11 120 360 622	10	
Sassandra-Marahoue et	143	9	2	1	2	3	147	7	
Woroba Est (Daloa)	8 787 523 789	9	111 920 702	3	219 742 680	3	9 119 187 171	8	
Savanes (Korhogo)	202	13	10	3	6	10	218	11	
Savaries (Korriogo)	10 366 955 147	10	106 109 032	2	3 467 915 959	47	13 940 980 138	12	
Montagnes, Woroba Ouest	298	19	138	39	6	10	442	22	
et du Denguélé (Man)	9 877 696 950	10	232 087 693	5	626 264 086	8	10 736 048 729	10	
Bas-Sassandra et du Gôh-	142	9	2	1	13	21	157	8	
Djiboua (San-Pedro)	9 522 651 064	9	54 687 028	1	1 351 348 565	18	10 928 686 657	10	
Lace (Vamoussoukra)	198	12	19	5	27	44	244	12	
Lacs (Yamoussoukro)	30 843 330 588	31	581 605 377	13	1 086 138 100	15	32 511 074 065	29	
TOTAL	1 751	100	355	100	62	100	2 168	100	
TOTAL	109 004 680 334	100	4 425 815 535	100	7 394 096 579	100	120 824 592 448	100	

Source : DGMP

Pour la gestion 2023, un total de 2 168 marchés d'un montant de 120,82 milliards de FCFA ont fait l'objet de passation classique, simplifiée et dérogatoire. La plupart des passations sont faites par procédure classique soit 80,76% des marchés pour un montant de 109,0 milliards de FCFA soit 89,46% du montant global suivi des procédures simplifiées qui accumulent 16,4% des marchés soit 4,43 milliards de FCFA.

2.2. Bilan comparatif des marchés passés en régions (2022-2023)

Tableau 39 : Variation en nombre et en montant des marchés passés entre 2022 et 2023

DIRECTION REGIONALE	NOMBRE		Taux de variation 2022-2023	MONTANT (FCFA)		Taux de variation 2022-2023
	2022	2023	(%)	2022	2023	(%)
Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	214	147	-31,03	8 523 234 781	8 703 058 909	+2,1
Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan- Nord)	171	238	+39,2	5 412 842 300	10 693 517 861	+97,56
Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan-Sud)	278	366	+31,65	1 790 061 9615	13 071 678 296	- 26,98
Vallée du Bandama (Bouaké)	224	209	-6,70	765 267 7878	11 120 360 622	+35,77
Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	218	147	-32,57	8 796 690 893	9 119 187 171	+3,67
Savanes (Korhogo)	214	218	+1,89	10 745 065 952	13 940 980 138	+30
Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man)	275	442	+60	9 127 850 342	10 736 048 729	+17,62
Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	165	157	-4,85	6 157 199 495	10 928 686 657	+77,49
Lacs (Yamoussoukro)	240	244	+1,67	17 151 344 453	32 511 074 065	+89,55
TOTAL	1 999	2 168	+8,45	91 467 525 709	120 824 594 471	+30,1

Source : DGMP

Le tableau indique que les marchés passés ont augmenté de 8,45% en nombre et de 30,1% en valeur. Dans les détails, en nombre, on observe des hausses dans cinq (05) Directions Régionales, dont les plus importantes sont enregistrées dans les DR des Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan-Nord) (+39,2%), des Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan-Sud) (+31,65%) et des Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man) (+60%).

En montant, huit (08) Directions Régionales ont enregistré des hausses. Les plus importantes sont observées dans les DR Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan-Nord) (+97,56%), Lacs (Yamoussoukro) (+89,55%), Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro) (+77,49%) et la Vallée du Bandama (Bouaké) (+35,77%). Seule la DR des Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan-Sud) enregistre une baisse (-26,98%).

2.3. Gains budgétaires

Les gains budgétaires résultent de la différence entre l'estimation administrative des opérations et le montant des marchés attribués.

Tableau 40 : Economies budgétaires réalisées en 2023 par DRMP

N°	Direction Régionale	Estimation	Attributions	Gains	Taux (%)
1	Comoé Nord et du Zanzan (Abengourou)	8 901 164 276	8 703 058 909	198 105 367	2,22
2	Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan-Nord)	13 210 373 653	10 700 750 249	2 509 623 404	19,00
3	Lagunes, Abidjan Sud et Sud Comoé (Abidjan-Sud)	15 250 814 000	13 071 678 296	2 179 135 704	14,29
4	Vallée du Bandama (Bouaké)	11 411 919 788	1 039 025 6919	10 21 662 869	8,95
5	Sassandra-Marahoue et Woroba Est (Daloa)	10 299 530 612	9 119 187 171	828 767 299	8,05
6	Savanes (Korhogo)	15 119 089 126	13 940 980 138	1 178 108 988	7,79
7	Montagnes, Woroba Ouest et Denguélé (Man)	11 203 016 932	10 736 048 729	466 968 203	4,17
8	Bas-Sassandra et du Gôh-Djiboua (San-Pédro)	12 050 492 913	10 928 686 657	1 177 893 063	9,77
9	Lacs (Yamoussoukro)	39 130 930 537	32 511 074 065	6 619 517 348	16,92
TOTAL 2023		136 577 331 837	120 101 721 133	16 179 782 245	11,8
TOTAL 2022		100 974 795 973	91 119 036 020	9 855 759 953	9,8
	VARIATION	35,26%	31,8%	64,16%	

Source : DGMP

En 2023, le montant total des estimations administratives des opérations de marchés en région est de 136,6 milliards de FCFA. Le montant des marchés attribués s'élève à 120,1 milliards de FCFA, permettant de réaliser les gains d'un montant de 16,2 milliards de FCFA, contre 9,9 milliards de FCFA en 2022, soit une hausse de 64,16%. Ce gain représente 12,52% des estimations administratives. Le gain le plus important a été réalisé dans la DR Abidjan Nord où il représente 19,00% du montant de l'estimation administrative.

4. Situation des marchés approuvés

Pour la gestion 2023, 2 078 marchés d'un montant de 100,9 milliards de FCFA ont été approuvés en région. En nombre, 89,12% (soit 1 852) des marchés approuvés sont des marchés par procédure classique. En montant également, les marchés par procédure classique représente 95,3 milliards de FCFA soit 94,4% du montant global.

<u>Tableau</u> 41 : Répartition par DRMP en nombre et en montant selon le mode de passation des marchés approuvés

DIRECTION REGIONALE	Procédu	Marchés par Procédure Classique		Marchés par Procédure simplifiée		Marchés par Procédure dérogatoire		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%	NB	%	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	
Comoé Nord et du Zanzan	147	7,93	0	0	0	0	147	7,0	
(Abengourou)	8 703 058 909	9,13	0	0	0	0	8 703 058 909	8,6	
Lagunes, Abidjan Nord	234	13,72	0	0,00	5	8,33	239	12,38	
(Abidjan-Nord)	10 650 750 249	12,30	0	0,00	42 767 612	0,00	10 693 517 861	11,60	
Lagunes, Abidjan Sud et	184	10,79	0	0,00	0	0,00	184	9,53	
Sud Comoé (Abidjan-Sud)	12 051 712 093	13,92	0	0,00	0	0,00	12 051 712 093	13,08	
Vallée du Bandama	114	6,69	16	9,64	11	9,64	141	7,30	
(Bouaké)		0,00		0,00		0,00	0	0,00	
Sassandra-Marahoue et	251	14,72	2	1,20	2	1,20	255	13,21	
Woroba Est (Daloa)	8 787 523 789	10,15	11 920 702	18,24	219 742 680	18,24	9 119 187 171	9,89	
Savanes (Korhogo)	202	11,85	6	3,61	10	3,61	218	11,29	
Savaries (Kornogo)	10 886 637 647	12,58	193 509 032	31,54	1 660 833 459	31,54	12 740 980 138	13,82	
Montagnes, Woroba Ouest	298	17,48	138	83,13	6	83,13	442	22,89	
et du Denguélé (Man)	9 877 696 950	11,41	232 087 693	37,82	626 264 086	37,82	10 736 048 729	11,65	
Bas-Sassandra et du Gôh-	127	7,45	4	2,41	11	2,41	142	7,35	
Djiboua (San-Pedro)	10 122 131 981	11,69	76 082 491	12,40	1 351 348 565	12,40	11 549 563 037	12,53	
Loos (Vamoussaukra)	295	17,30	0	0,00	15	0,00	310	16,05	
Lacs (Yamoussoukro)	24 195 392 780	27,95	0	0,00	1 086 138 100	0,00	25 281 530 880	27,43	
TOTAL	1 852	100	166	100	60	100	2 078	100	
TOTAL	95 274 904 398	100	613 599 918	100	4 987 094 502	100	100 875 598 818	100	

Source : DGMP

Le montant des marchés approuvés le plus élevé en région est celui de la DR des Lacs (Yamoussoukro) qui est de 25,3 milliards de FCFA, soit 27,43%, suivi de celui des Savanes (Korhogo) qui s'élève à 12,7 milliards de FCFA, soit 13,82%.

En nombre, la DR des Montagnes, Woroba Ouest et du Denguélé (Man) et celle Lacs (Yamoussoukro) sont en tête avec respectivement 442 et 310 marchés. Les deux DR cumulent 38,94% des marchés approuvés. La DR des Lagunes, Abidjan Nord (Abidjan-Nord) suit avec 239 marchés, soit 12,38% du nombre total des marchés approuvés.

IV. CONTRAINTES ET DIFFICULTES 2023

- Traitement de certains dossiers hors circuit entrainant un manque de clarté dans le suivi des événements liés aux dossiers ;
- Renseignement incomplet des événements liés aux courriers dans le système impactant les règles de suivi;
- Traitement et renseignement tardifs des dossiers dans le système entrainant un retard significatif dans le suivi des délais ;
- Retard significatif dans la transmission des dossiers physiques entre les acteurs.

V. SOLUTIONS PROPOSEES ET PERSPECTIVES 2024

- Améliorer la perception du SIGOMAP;
- Renforcer les capacités des agents ;
- Améliorer l'assistance aux utilisateurs ;
- Créer un environnement propice à l'utilisation de l'outil.

CONCLUSION

L'exercice budgétaire 2023 de la Direction Générale des Marchés Publics a été marqué par les résultats majeurs suivants :

- la poursuite de la dématérialisation des opérations des marchés publics,
- l'obtention du renouvellement du Certificat à la norme ISO 9001 version 2015 suite à l'audit réalisé du 17 au 19 juillet 2023,
- la formation des acteurs du système des marchés publics. En effet, 1 828 personnes ont été formées sur une prévision de 1 500 personnes, soit un taux de 121,9%.
- Le renforcement de la capacité des agents sur le SIGOMAP et l'amélioration de l'assistance aux utilisateurs.

La DGMP a en perspective la vulgarisation du SIGOMAP par la formation des acteurs et la généralisation de son utilisation à l'ensemble des acteurs.

ANNEXES

ANNEXE 1 : POINT D'ATTEINTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (SMQ)

PROCESSUS	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	VALEURS CIBLES DES INDICATEURS	INDICATEURS MESURES
Améliorer le taux de satisfaction globale des clients Réaliser les enquêtes de satisfaction Réaliser les enquêtes de satisfaction Réaliser la revue de Direction Reseigner des indicateurs des tableaux de bords Réaliser les audits internes Mettre en œuvre le plan d'amélioration Veiller au respect du taux maximal de rejet des décisions par l'ANRMP Réduire le taux rectification des avis de non-objection Assurer la conformité règlementaire des décisions Planifier les opérations de marchés publics Respecter le délai moyen de traitement d'un dossier de consultation Respecter le délai moyen de traitement des requêtes de procédures dérogatoires Respecter le délai moyen de délivrance d'un avis sur les propositions d'attribution des marchés Respecter le délai d'approbation d'un marché par le DGMP Respecter le délai d'examen des projets de marchés soumis à l'approbation du Ministre Exécuter le plan de formation annuel	90%	98,5%		
MARCHES PUBLICS (PM1)	Améliorer le taux de satisfaction globale des clients A DGMP (PM2) Veiller au bon fonctionnement du SMQ et à son amélioration Veiller à la conformité des opérations et au respect des délais de traitement des requêtes Veiller à la conformité des opérations et au respect des délais de traitement des requêtes Respecter le délai moyen de traitement des requêtes de marchés publics Réaliser les enquêtes de satisfaction Réaliser les enquêtes des tableaux de bords Réaliser les audits internes Mettre en œuvre le plan d'amélioration Veiller au respect du taux maximal de rejet des décisions par l'ANRMP Réduire le taux rectification des avis de non-objection Assurer la conformité règlementaire des décisions Planifier les opérations de marchés publics Respecter le délai moyen de traitement d'un dossier de consultation Respecter le délai moyen de traitement des requêtes de procédures dérogatoires Respecter le délai moyen de délivrance d'un avis sur les propositions d'attribution des marchés Respecter le délai d'approbation d'un marché par le DGMP Respecter le délai d'approbation d'un marché par le DGMP Respecter le délai d'approbation d'un marché par le DGMP Respecter le délai d'approbation des acteurs formés Eurs (PR3) Renforcer les capacités des acteurs du système des marchés publics Publier sur le site internet de la DMP la Communication trimestrielle en Conseil des Ministres sur les marchés publics Veiller à la parution du BOMP tous les mardis Améliorer le taux de satisfaction de nos clients relativement à l'accueil et à la	100%	100%	
	Maillan and have for all an arrange	Renseigner des indicateurs des tableaux de bords	90%	100%
GERER LE SMQ DE LA DGMP (PM2)		Réaliser les audits internes	100%	100%
	da om a con amonoration	Mettre en œuvre le plan d'amélioration	70%	75,00
		Veiller au respect du taux maximal de rejet des décisions par l'ANRMP	< 5%	0%
	Réduire le taux rectification des avis de non-objection	Réduire le taux rectification des avis de non-objection	< 5%	0,82%
		Assurer la conformité règlementaire des décisions	100%	100%
	Veiller à la conformité des	Planifier les opérations de marchés publics	100%	100%
ASSURER LE CONTRÔLE DES		Respecter le délai moyen de traitement d'un dossier de consultation	5 jours	2,1jours
OPERATIONS (PR1)		Respecter le délai moyen de traitement des requêtes de procédures dérogatoires	7 jours	6,9 jours
			10 jours	5,5 jours
		Respecter le délai d'approbation d'un marché par le DGMP	7 jours	7 jours
			5 jours	4,6 jours
ASSURER LA FORMATION, ET LA		Exécuter le plan de formation annuel	90%	100%
SENSIBILISATION DES ACTEURS (PR2)		Améliorer la satisfaction des acteurs formés	90%	93,51%
	Rendre disponibles les		100%	100%
INFORMER LES ACTEURS (PR3)	informations relatives aux	Veiller à la parution du BOMP tous les mardis	100%	100%
	marchés publics	Améliorer le taux de satisfaction de nos clients relativement à l'accueil et à la réception	100%	100%

ANNEXE 1 : POINT D'ATTEINTE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE (SMQ) (suite et fin)

GERER LES RESSOURCES HUMAINES (PS1)	Mettre à disposition des processus le personnel	Described a secretaria de la DMD	90%	100%
	nécessaire à la réalisation des activités	Recruter les agents conformément aux exigences de la DMP	80%	87%
	Matter Salinovalting de-	Mobiliser les ressources financières (Exécuter le Budget)	80%	92%
GERER LES RESSOURCES	Mettre à disposition des processus les ressources financières et matérielles nécessaires à la réalisation des activités	Transmettre les bons de commandes aux fournisseurs	3 jours	2 jours
FINANCIERES (PS2)		Engager les dépenses à bonnes dates	3 jours	2 jours
		Taux de satisfaction des clients internes et externes par rapport à l'accueil par rapport à l'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement.	90%	100%
GERER LE SYSTEME D'INFORMATION (PS3)	Assurer la modernisation de	Améliorer le taux de satisfaction des utilisateurs du SIGMAP	80%	99%
	l'environnement de travail par l'usage des TIC	Améliorer le taux de satisfaction des utilisateurs du SIGOMAP	80%	96%

ANNEXE 2 : FORMATIONS DES ACTEURS EXTERNES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

N°	PÉRIODE	PARTENAIRES	THÈME	LIEU	FINANCEMENT	NOMBRE DE PARTICIPANTS				
IN .	N I ENOBE	PARTENAIRES	IIILWIL	LILU	TINANOLIMENT	Femmes	Hommes	Total		
1	10 janvier 2023	Responsables des projets C2D et Acteurs en charge des marchés du C2D – Session 1	Présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques	Palm Club Hôtel, Abidjan-Cocody	Secrétariat Technique du C2D	09	15	24		
2	11 janvier 2023	Responsables des projets C2D et Acteurs en charge des marchés du C2D – Session 2	Présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques	Palm Club Hôtel, Abidjan-Cocody	Secrétariat Technique du C2D	11	16	27		
3	12 janvier 2023	Coordonnateurs des projets C2D – Session 3	Présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques	Palm Club Hôtel, Abidjan-Cocody	Secrétariat Technique du C2D	04	15	19		
4	07 mars 2023	Organisations du secteur privé du Gbêkê et du Hambol	- Innovations et procédures de passation des Marchés Publics	Chambre de Commerce et d'Industrie de Bouaké	CCESP	04	57	61		
5	Du 10 au 11 mars 2023	Gestionnaires de Crédits du Ministère de l'Economie et des Finances	CPMP-MEF	30	47	77				
6	23 mars 2023	Rentrée budgétaire du Ministère de la Culture et de la Francophonie	- Incidents dans l'exécution des Marchés publics et modes de règlement	Musée des civilisations Abidjan-Plateau	MCF	29	55	84		
7	05 et 06 avril 2023	Formation des agents de Versus Bank	 Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics Modes et procédures de passation des marchés publics (classiques et simplifiées) Documents constitutifs d'un marché et pièces pour l'instruction d'un dossier l'approbation de projet de marché public 	Siège de Versus Bank-Immeuble CRRAE-UEMOA Plateau	VERSUS BANK	05	05	10		
8	06 avril 2023	Formation des agents de VERSUS Bank	Cas pratiques de traitement de dossiers dans l'applicatif SIGOMAP	Cas pratiques de traitement de dossiers dans Salle POOL de la DGMP		01	02	03		
9	12 et 13 avril 2023	Formation des cadres de la SOGEDI	Procédures de passation de marchés publics	Siège de la SOGEDI	SOGEDI	15	12	27		

ANNEXE 2 : FORMATIONS DES ACTEURS EXTERNES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (suite)

10	13 avril 2013	LANEMA	Présentation du SIGOMAP, ses fonctionnalités et cas pratiques	LANEMA	LANEMA	02	06	08
11	24 et 25 avril 2023	Sensibilisation des acteurs marchés du District Autonome du Woroba (Séguéla)	- Mesures du Code des marchés publics en faveur des PME - Innovation du Code des marchés publics et ses décrets d'application	Hôtel Etoile, Bouaké quartier Kennedy	ANRMP	3	39	42
12	24 au 28 avril 2023	Formation des Agents de l'AGEROUTE	Module courrier de la DGMP	Siège de la DGMP, Riviera Bonoumin	DGMP	02	00	02
13	24 et 25 avril 2023	Séminaire de sensibilisation des acteurs marchés du District des Savanes	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics	Korhogo	ANRMP	8	78	86
14	24 et 25 avril 2023	Séminaire de sensibilisation des acteurs marchés du District du Gbêkê	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics	Bouaké	ANRMP	22	66	88
15	24 et 25 avril 2023	Séminaire de sensibilisation des acteurs marchés du District Worodougou	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics	Séguéla	ANRMP	24	68	92
16	24 et 25 avril 2023	Séminaire de sensibilisation des acteurs marchés du District Gontougo	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics	Bondoukou	ANRMP	23	67	90
17	24 et 25 avril 2023	Séminaire de sensibilisation des acteurs marchés du District du Folon	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics	Odienné	ANRMP	05	35	40
18	25 et 26 avril 2023	MINEDD	Procédures passation et d'exécution des MP	MINEDD	MINEDD	04	12	16
19	03 mai 2023	Formation des acteurs de la HABG sur les procédures de passation des marchés publics	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics Rôles et responsabilités des acteurs aux différentes étapes des procédures Exécution et règlement des marchés publics	Grande salle de conférence de la HABG, Riviera Golf	HABG	01	07	08
20	Du 12 au 14 juin 2023	Responsables des projets C2D et Acteurs en charge des marchés du C2D	Présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques	Palm Club Hôtel, Abidjan-Cocody	Secretariat Technique du C2D	13	90	103

ANNEXE 2 : FORMATIONS DES ACTEURS EXTERNES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (suite)

21	15 et 16 juin 2023	Formation des acteurs de la DIEM/ Justice sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics	Innovations induites par les décrets d'application du Code des marchés publics Rôles et responsabilités des acteurs aux différentes étapes des procédures Exécution et règlement des marchés publics	Centre National des Droits de l'Homme	DIEM	5	20	25
22	04 juillet 2023	Formation des acteurs de l'ARJH sur les procédures de passation des marchés publics	 Dispositif Juridique, enjeux et principes généraux des marchés publics Rôles et responsabilités des acteurs aux différentes étapes des procédures 	Siège de l'ARJH	ARJH	01	04	05
23	12 juillet 2023	SOGEDI	Présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques	SOGEDI	SOGEDI	02	04	06
24	23 et 24 juillet 2023	Formation des acteurs de la LONACI sur les procédures de passation des marchés publics	Dispositif juridique, enjeux et principes généraux des marchés publics	Fondation de la LONACI	LONACI	06	09	15
25	08 août 2023	FNSL	Présentation du SIGOMAP et ses fonctionnalités et cas pratiques	FNLS	FNLS	10	05	15
26	10 août 2023	Membres de l'UNIE-BTP	Comment gagner un marché public ?	Hôtel Palm Club, Abidjan-Cocody	UNIE-BTP	10	45	55
27	05 octobre 2023	Projet « Finances Publiques, je participe »	Présentation des marchés publics et de la DGMP	Hôtel BELLECOTE	Fondation Friedrich Ebert Stiftung (FES) - Union Européenne	33	17	50
28	10 et 11 octobre 2023	SODE	Formation des acteurs des SODE sur le SIGOMAP	Immeuble Postel 2001-Immeuble du Stade et Salle COJO	DGMP	10	35	45
29	17 octobre 2023	AAI	Formation des acteurs marchés sur le SIGOMAP	Immeuble Postel 2001-Immeuble du Stade	DGMP	05	09	14
30	25 et 26 octobre 2023	Collectivités du District d'ABIDJAN	Formation des acteurs marchés sur le SIGOMAP	Immeuble Postel 2001-Immeuble du Stade et Salle COJO	DGMP	10	26	36
31	28 octobre 2023	Etudiants du Master en régulation économique et gestion des projets d'infrastructures (REGPI)	Modes et procédures de passation des marchés publics en Côte d'Ivoire	Bibliothèque de l'UFR-SEG à l'UFHB	REGPI	07	28	35
32	8 et 9 novembre 2023	Acteurs marchés du CHU- ANGRE	Dispositif Juridique, enjeux et principes généraux des marchés publics Rôles et responsabilités des acteurs aux différentes étapes des procédures Modes et procédures de passation des marchés publics Exécution et règlement des marchés publics	CHU-ANGRE	CHU-ANGRE	7	13	20

ANNEXE 2 : FORMATIONS DES ACTEURS EXTERNES REALISEES AU TITRE DE L'ANNEE 2024 (suite et fin)

33	14 novembre 2023	Cadres de la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP)	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	Hôtel HAVE'DEN Resort à Bingerville	DGAMP	5	19	24
34	16 et 17 novembre 2023	Formation des acteurs du UG- PABC	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	Siège de l'UG-PABC	PABC	21	6	27
35	22 novembre 2023	Formation des acteurs marchés de la SODEMI	Procédures de passation et d'exécution des marchés publics	07	09	16		
36	28-29 novembre 2023	Formation des acteurs du secteur privé de la région du TCHOLOGO	Procédures de soumission à appel d'offres public	FERKÉSSE-DOUGOU	CCI-CI	12	35	47
37	12 et 13 décembre 2023	Formation sur l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics	Comment gagner un marché public ?	Hôtel Palm CLUB	ONU Femmes - Côte d'Ivoire	46	00	46
38	14 décembre 2023	Etudiants du Master professionnel en marchés publics et partenariats public- privé	La fonction contrôle dans les marchés publics	Université Alassane OUATTARA (UAO), Bouaké	UAO	18	38	56
39	27-28 décembre 2023	ANAGED	Gestion des opérations des marchés dans le SIGOMAP Siège de l'ANAGED A		ANAGED	02	06	08
40	27-28 décembre 2023	IDT (Ivoirienne de Télédiffusion)	Formation des acteurs des marchés sur le SIGOMAP	Siège de l'IDT	IDT	02	09	11
		434	1 029	1 463				

ANNEXE 3 : POINT DES MARCHES SOUMIS AU CONTRÔLE A POSTERIORI AU COURS DE L'ANNEE 2023

		Gestion 2020				Gestion 2021						Gestion 2022							
Ministère	Nombre de	Exécution physique			Exécution financière			Exécution physique			Exécution financière			Exécution physique			Exécution financière		
	marchés	0%]0-50%]]50-100%]	0%]0-50%]]50-100%]	0%]0-50%]]50-100%]	0%]0-50%]]50-100%]	0%]0-50%]]50-100%]	0%]0-50%]]50-100%]
Ministère d'Etat ministère de la Défense	16													0	5	11	3	3	10
Ministère en charge de la Construction	17													2	11	3	5	10	2
Ministère d'Etat ministère en charge de l'Agriculture	45				1					2	1			1	12	14	17	15	10
Ministère de l'Enseignement Supérieur	12								1		2			1	3	7	2	2	7
Ministère en charge de la Santé	37			18			18			2		1	1	1	4	12	3	2	10
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	2													1		1		1	1
Ministère en charge de la Jeunesse	2														2			2	
Total mayabás santválás	131	0	0	18	1	0	18	0	1	4	3	1	1	6	37	48	30	35	40
Total marchés contrôlés	131		18			19			5			5			91			105	5

Source : DGMP

NB: Au titre de la gestion 2022, lors du contrôle, on n'a eu aucune information sur 15 marchés